

# La Plaine Dijonnaise

MAGAZINE

*Agir pour notre territoire et un avenir durable*

## BUDGET 2021

Le Budget Primitif porté par le nouvel Exécutif a été voté au Conseil Communautaire du 18 mars 2021.

## Élections 2020

Présentation du nouvel Exécutif

## PORTRAITS...

Découvrez les portraits de personnalités locales, impliquées, engagées dans la vie quotidienne de vos communes.

Nouveau

**SERVICE**

au sein de la Collectivité.



**[Covid-19]**

**Ce qui a  
(vraiment) changé  
depuis 1 an**



# SOMMAIRE

## VIE PUBLIQUE

Présentation du nouvel Exécutif

Budget primitif 2021

p.3

## DOSSIER

Covid-19 : Ce qui a (vraiment) changé depuis 1 an

p.6

## SERVICES COMMUNAUTAIRES

Services administratifs

Services aux habitants

Nouveau service au sein de la Collectivité : Service pour la Transition et la Résilience Écologiques (STRE)

p.10

p.13

p.18

## ENTREPRENDRE

Soutien aux entreprises locales

SMT Rotarex

p.19

p.20

## RACONTER

Entre restauration et création : un atelier d'excellence du vitrail

Des élèves du lycée Henry Moisan à LONGCHAMP participent au concours du Meilleur Apprenti de France

Une association dans l'édition à CESSEY-SUR-TILLE PRIEUR : deux siècles d'expertise dans l'équipement d'écriture

p.22

p.24

p.24

p.25

## EN BREF

MOBIPLAINE : Votre service de Transport à la Demande

FACIL'iti, pour une meilleure accessibilité

Nouveau : Illiwap, l'appli qui change tout !

Permanence du Point Relais Emploi

Nouvel Hôtel Communautaire

Nouvelle identité graphique

Espace d'Activités Physiques Adaptées

Plan Climat-Air-Énergie Territorial

La Ferme aux Escaliers

Quizz : Connaissez-vous la Plaine Dijonnaise ?

p.27

p.27

p.27

p.28

p.28

p.28

p.29

p.29

p.29

p.30

## ANNUAIRE DES COMMUNES

p.31

La Plaine Dijonnaise | Magazine est une publication officielle de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Directeur de la publication : Patrice ESPINOSA

Rédaction & conception : Gilles BRACHOTTE  
Marion RASPAUD | Tiffany TISSIER

Courriel : [communication@plainedijonnaise.fr](mailto:communication@plainedijonnaise.fr)

Impression : S2E Impressions

Tirage : 9 500 exemplaires

Crédits photos : CCdelaPlaineDijonnaise | 123RF | Pexels | Florian CHARPAIL | PAROT | Lycée Henry Moisan | PRIEUR SPORTS | SMICTOM

# L'Édito du Président



Il y a environ un an, s'ouvrait un nouveau chapitre de notre EPCI, avec le renouvellement, le 9 juillet 2020, du Conseil Communautaire. 36 Conseillers, issus des 22 communes qui composent le territoire de la Plaine Dijonnaise, ont été installés pour une période de 6 ans. Lors de cette séance, j'ai eu l'extrême honneur d'être élu Président de notre Communauté de Communes et de constituer une équipe de 7 Vice-Président-e-s, à votre service. Notre volonté et notre engagement pour l'intérêt général sont sans faille afin d'assurer, dans le cadre de nos compétences, un service au citoyen au plus près de vos préoccupations. Nous souhaitons rassembler les communes autour d'un Projet de Territoire, solidaire, partagé et équilibré, qui donnera du sens au collectif et à l'aménagement de notre territoire. Conscient que la commune est le premier maillon de la vie sur le territoire, le nouvel Exécutif a déjà proposé un Pacte de Gouvernance, visant à accroître la transparence de la gouvernance intercommunale tout en permettant une meilleure coopération entre la Communauté de Communes et ses Communes membres.

De plus et malgré un contexte sanitaire encore compliqué, le Conseil Communautaire n'a pas pour autant ralenti son ambition pour l'avenir et sa volonté de travailler pour et avec tout le monde. Plusieurs actions ont d'ores et déjà été entreprises. Tout d'abord, souhaitant renforcer la communication et faire connaître la dynamique de nos politiques et de notre territoire, vous découvrez aujourd'hui le nouveau format du magazine de la Communauté de Communes, support de communication et d'information le plus plébiscité de notre institution, arborant, entre autres, un autre logo et une nouvelle signature. Nous avons également décidé de renforcer notre proximité en vous laissant la possibilité de vous abonner gratuitement à l'application « illiwap » sur votre téléphone mobile. Cette application vous permet de recevoir des notifications instantanément sur les services et les événements de la Collectivité ; un outil de communication indispensable pour nous tous, que vous pourrez lire dans le détail, en page 27. Vous découvrirez également dans les prochains mois, le tout nouveau site Internet de la Plaine Dijonnaise, qui proposera de nouvelles fonctionnalités, une navigation inclusive et plus adaptée à vos besoins.

Durant cette première année et sans être exhaustif, un soutien financier aux entreprises a été lancé dès le début de la crise sanitaire, avec le Fond Régional Territorial (FRT), porté par le Conseil Régional de Bourgogne - Franche-Comté. Concernant les services de l'Enfance Jeunesse, le succès de nos accueils périscolaires ne s'est pas démenti et, là aussi, tout a été mis en œuvre pour que la dynamique ne s'amenuise et que la qualité du service soit au rendez-vous. Il en est de même pour toutes les actions sociales. Malheureusement, à cause des conditions sanitaires certaines activités touchant la vie sociale n'ont pu avoir lieu, mais nous espérons pouvoir les relancer rapidement. A propos du Projet de Territoire évoqué précédemment, nous espérons sa finalisation d'ici le premier semestre 2022. Il prend déjà corps avec, par exemple, la création d'une Maison France Services (MFS) dont l'objectif est de simplifier la relation entre les usagers et les services publics, en offrant un guichet unique de services (allocations familiales, Pôle Emploi, caisse nationale d'assurance maladie et vieillesse, etc.). De plus, conscient de l'enjeu sur la transition écologique, un Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET), proposé à la consultation en juin, sera, je l'espère, adopté prochainement par le Conseil Communautaire. Toujours dans cet esprit de transition mais également dans la volonté de développer le tourisme et les mobilités quotidiennes, le projet de Chemins Doux maillant notre territoire va être complété, revu et réadapté. Nous espérons pouvoir offrir les premiers parcours dans des délais raisonnables. Enfin, un des enjeux de la mandature concernera l'accueil des nouveaux Seniors sur le territoire. La dépendance et le maintien des aîné-e-s représentent en effet un défi de taille pour la Collectivité et passera par l'étude de création de nouveaux projets de résidence, en collaboration avec les communes qui le souhaiteront.

La richesse de notre territoire vient de l'ensemble de sa population, de ses entreprises, de ses acteurs locaux, tous ô combien affectés par la crise sanitaire que nous traversons. Nous espérons pouvoir rapidement renouer avec des moments collectifs de rencontres, de partage et d'échanges. Soyez assurés que l'Exécutif et l'ensemble de vos Élus Communautaires resteront à votre disposition et à votre écoute. Les services de la Communauté de Communes poursuivent eux aussi, sans relâche, leurs missions de service public ; aussi, je sais pouvoir compter sur leur professionnalisme et leur engagement pour le bon développement de la Plaine Dijonnaise et je les en remercie.

*Bien à vous*

**Patrice ESPINOSA**

Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise  
Maire d'IZIER

# ÉLECTIONS 2020-2026 | PRÉSENTATION DU NOUVEL EXÉCUTIF

Le 9 juillet 2020, la nouvelle équipe communautaire de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise a débuté son mandat, pour la période 2020-2026.

Présidé par le Président et composé de 7 Vice-Président-e-s, le Bureau, aussi appelé l'Exécutif, a pour rôle d'approuver les propositions des commissions, de gérer le budget et d'étudier les différents dossiers à présenter en Conseil Communautaire.

Le Président est l'**organe exécutif** de la Communauté de

Communes. Il prépare et exécute les décisions du Conseil Communautaire. Les Vice-Président-e-s le représentent pour l'exercice des différentes compétences communautaires. Chaque Vice-présidence est en charge d'une commission.

Le Conseil Communautaire est l'**organe délibérant** de la Collectivité. Pour le mandat 2020-2026, il est composé de 36 membres élus titulaires (dont le Président et les Vice-président-e-s) et de 15 membres suppléants.



## Patrice ESPINOSA

Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise  
Maire d'IZIER



## Gilles BRACHOTTE

1<sup>er</sup> Vice-Président délégué à la Mutualisation, à la Communication, à l'Action sociale et au Tourisme  
Maire de THOREY-EN-PLAINE



## Jean-Pierre COLOMBERT

2<sup>ème</sup> Vice-Président délégué au Développement économique, aux Équipements, aux Infrastructures et au Développement numérique  
Maire de CESSEY-SUR-TILLE



## Vincent CROUZIER

3<sup>ème</sup> Vice-Président délégué aux Finances, aux Personnels et à la Modernisation de l'administration  
Adjoint au Maire de COLLONGES-ET-PREMIÈRES



## Vincent DANCOURT

4<sup>ème</sup> Vice-Président délégué à l'Aménagement du territoire, à la Mobilité, aux Transports et à la Transition énergétique  
Conseiller Municipal à GENLIS



## Nathalie SEGUIN

5<sup>ème</sup> Vice-Présidente déléguée l'Emploi, à l'Action sociale et à l'Autonomie  
Ajointe au Maire de LONGEAULT-PLUVAULT



## Zineb HEMAIRIA

6<sup>ème</sup> Vice-Présidente déléguée à la Petite Enfance, à l'Enfance et à la Jeunesse  
Conseillère Municipale à LONGECOURT-EN-PLAINE



## Guy MORELLE

7<sup>ème</sup> Vice-Président délégué à la Gestion de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage, à l'Environnement, au Développement durable et à la Gestion de la GEMAPI  
Maire de BESSEY-LES-CÎTEAUX

# BUDGET PRIMITIF 2021 | CE QU'IL FAUT RETENIR

Comme chaque année, la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise a préparé un Budget Primitif (BP) qui a été débattu et adopté en Conseil Communautaire en mars dernier. Voici les principaux éléments à retenir.

L'année 2020 aura été fortement perturbée par les aléas sanitaires et économiques. Dans un contexte toujours incertain en 2021, il est à noter que plusieurs réformes d'ampleur vont toucher de près les Collectivités territoriales et auront un impact direct sur le budget (réforme fiscale et plan de relance). Le BP 2021 est donc un budget qui s'est construit autour des impératifs suivants : **Optimisation des dépenses de fonctionnement** | **Continuité dans les travaux de réhabilitation des sites sur le territoire** | **Développement économique** | **Accompagnement à l'emploi et à l'action sociale** | **Mobilité** | **Environnement**



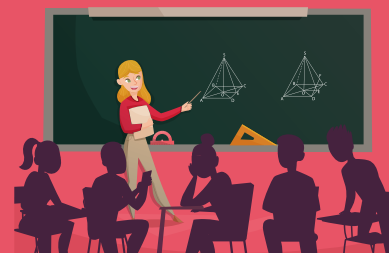
## FONCTIONNEMENT : FOCUS SUR LE PÔLE FAMILIAL & SOCIAL ET LE PÔLE ENFANCE & JEUNESSE (DÉPENSES)



**Relais Petite Enfance**  
**Multiaccueils Petite enfance**  
**264 850 €**

**Enfance & Jeunesse**  
**Accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires - Espaces Jeunes**

**747 100 €**



**RASED**  
**Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté**

**16 500 €**

**Politique sociale**  
**77 350 €**



**Aire d'Accueil des Gens du Voyage**  
**26 200 €**

**Insertion professionnelle**  
**Point Relais Emploi**  
**14 850 €**



**11,45**  
MILLIONS D'EUROS  
D'INVESTISSEMENT  
(tous budgets confondus)

Budget principal  
**24 210 393,47 €**



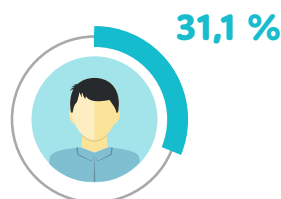
Dépenses de  
fonctionnement  
**12 760 700,00 €**



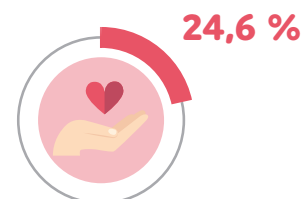
Dépenses  
d'investissements  
**11 449 693,47 €**

Depuis  
2018  
**0 %**  
d'augmentation  
des taux des Impôts  
locaux

## DÉTAIL DES INVESTISSEMENTS (DÉPENSES)



Enfance & Jeunesse  
**3 565 356,2 €**



Petite Enfance  
Politique Sociale  
**2 819 214,9 €**



Opérations diverses\*  
**1 733 636,6 €**

\* Cette section correspond aux reports des exercices précédents, au remboursement du capital des emprunts et des Zones d'Activités Économiques (ZAE).



Administration Générale\*  
**1 280 761,8 €**

\* Les dépenses rattachées à l'Administration Générale regroupent les études et les travaux réalisés dans le cadre de la construction du siège de l'Hôtel Communautaire, les interventions de désinfection des locaux (nébullisation), le matériel, l'outillage et les armoires fortes.



Développement Économique  
& Insertion Professionnelle  
**566 966 €**



Environnement  
**532 000 €**



Services Supports\*  
**520 156,6 €**

\* Sont inscrites dans cette section les dépenses des services dits « supports », à savoir les Affaires Juridiques, les Systèmes d'Informations et la Communication. Cela comprend entre autres la gestion de la domanialité, l'achat de matériels et logiciels informatiques.

# COVID-19 : CE QUI A (VRAIMENT) CHANGÉ DEPUIS UN AN

Le 17 mars 2020, la France s'est figée, entrant dans une période inédite. La France s'est figée car écoliers, étudiants, commerçants, artisans, indépendants, salariés, conseillers ont dû stopper leurs activités, leurs missions.

Le 17 mars 2020, 67,4 millions de Français sont entrés dans une période inconnue, incertaine et pour certain·e·s pesante. Chaque personne, chaque entreprise, chaque entité a dû s'adapter, s'accommoder et continuer à vivre malgré la crise sanitaire.



**A**u cours de ce premier confinement, et depuis maintenant plus d'un an, nos vies ont, d'une certaine manière, changé.

Notre façon de travailler a évolué ; télétravail et chômage partiel ont pris place dans notre quotidien. Nos rythmes de vie ont également été impactés : couvre-feu, restrictions de déplacement, attestation dérogatoire, port du masque... Pour certaines personnes, la gestion des courses a été différente, les week-ends et soirées ont perdu le goût du loisir, des retrouvailles, des découvertes.

Cependant, après plusieurs mois, nous avons tous remarqué quelques points positifs : développement du commerce local, baisse de la pollution, diminution de

la fatigue due aux trajets, entraide, etc. Puis nos vies ont repris, petit à petit, avec plus ou moins de liberté. Nous avons regoûté à nos plats préférés, au plaisir d'aller se balader et à celui de retrouver ses pairs autour d'un ballon ou d'un verre.

À l'instar de chaque structure, organisme ou individu, la Collectivité a vécu et s'est adaptée à la crise sanitaire, en maintenant l'ensemble de ses services ouverts. Ensemble, nous avons souhaité revenir sur les actions menées par la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise pendant cette période particulière liée à la COVID-19, pour savoir ce qui a (vraiment) changé.



## S'informer

Afin d'informer les agent·e·s et communes membres de la Collectivité, ainsi que les administré·e·s, des Notes d'Information ont été réalisées chaque semaine pendant cette période de crise sanitaire. Le service de l'Administration Générale était quotidiennement en contact avec les instances suivantes :

- Ministère de l'Intérieur,
- Préfecture de la Côte-d'Or,
- Région Bourgogne-Franche-Comté,
- Agence Régionale de Santé,
- Communes.

Grâce à la veille juridique réalisée par le service des Affaires Juridiques, aux contacts quotidiens avec les instances du territoire, aux indications du service des Ressources Humaines et à la mobilisation de tous les services, ces Notes d'Information ont pu être largement diffusées.

## S'adapter & investir

En raison de l'épidémie, la Collectivité a dû équiper ses agent·e·s et ses structures afin d'assurer la sécurité de chacun et respecter les mesures sanitaires en vigueur : masques, visières, gants, gel hydroalcoolique, désinfection des locaux, produits d'entretien, affichage COVID-19, remerciements des bénévoles, etc. Ces dépenses supplémentaires liées à la crise sanitaire ont représenté un budget de **306 460,75 €** sur l'année 2020.

Le service de l'Administration Générale s'est mobilisé pour recenser les besoins de la Collectivité et des communes, pour rechercher des prestataires et faire le lien avec le Département et la Région. Après l'achat des fournitures nécessaires, une distribution dans les sites ouverts de la Collectivité, les communes, les associations caritatives et les deux EHPAD (GENLIS et AISEREY) a été réalisée par des agent·e·s bénévoles. Pour Pâques, certain·e·s ont également rendu visite aux personnes des EHPAD en leur offrant des chocolats, synonyme de réconfort et de tendresse.

**64 993 €**



Budget versé par l'État pour l'achat de masques de protection COVID-19, participant à environ un tiers des dépenses effectuées pour ce type de protection.

**185**



Nombre d'appels reçus le 1<sup>er</sup> mois pour diverses demandes : prise en charge d'enfants prioritaires, informations aux Assistant·e·s Maternel·le·s, Mission Locale, Point Relais Emploi, etc.

## Continuité du service public

Malgré la situation sanitaire inédite et les changements que celle-ci a impliqués, l'ensemble des services de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise ont maintenu leurs activités. En télétravail ou en présentiel, avec le respect des gestes barrières, chaque service s'est adapté pour répondre au plus proche des besoins des administrés sur l'année 2020 et le début de l'année 2021.



### Relais Petite Enfance

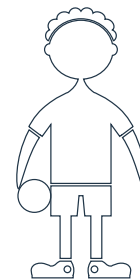
Toute l'équipe du Relais Petite Enfance (RPE) a su s'adapter pour maintenir le lien avec les **familles** et les **Assistant·e·s Maternel·le·s** et les aider à faire face à une situation difficile : les informer sur les protocoles sanitaires, le port du masque, les aides financières, le droit au chômage partiel, les attestations de déplacement, etc.

Les formations complémentaires, les formations continues, les sorties et les matinées d'éveil, suspendues lors du 1<sup>er</sup> confinement, ont été maintenues lors du 2<sup>ème</sup> confinement dans le strict respect des mesures sanitaires.

Bien évidemment, le renforcement des consignes sanitaires, lors de la 2<sup>ème</sup> vague, a obligé à repenser de fond en comble son organisation ; certaines salles communales servant aux matinées d'éveil n'étant plus accessibles. Malgré ce contexte difficile, le RPE a réussi à mettre en place une activité et une sortie par secteur et par semaine, si indispensables au bien-être des enfants comme aux professionnel·le·s de la Petite Enfance.

### Enfance & Jeunesse

Après l'allocation du Président de la République le 12 mars 2020, annonçant le 1<sup>er</sup> confinement, la Collectivité aura su faire preuve de beaucoup de réactivité et de coordination pour permettre aux enfants des **50 familles** ciblées comme prioritaires sur le territoire, d'être accueillis. Application des protocoles sanitaires, logistique, réadaptation des plannings et activités... Autant de tâches, somme toute simples de prime abord, mais essentielles, qui ont permis le maintien de **4 accueils** pendant plus de deux mois. Pas moins de **70 agent·e·s** ont été mobilisé·e·s au sein du Pôle Enfance & Jeunesse, aux côtés des enseignant·e·s, sur toute cette période. La restauration périscolaire, interrompue pendant **3 mois** dans les accueils, a pu reprendre pendant les mois de **mai et juin**, en fonction des dates de réouvertures des écoles. La Plaine Dijonnaise a d'ailleurs souhaité prendre en charge cette gestion, représentant environ **50 repas** servis quotidiennement.



## Centre Social

Lors du 1<sup>er</sup> confinement en mars 2020, le Centre Social a dû fermer ses portes et suspendre toutes ses activités. Néanmoins, l'équipe, placée en télétravail, s'est mobilisée pour maintenir le lien avec les habitants et proposer une veille sociale téléphonique puis à domicile en fonction des demandes.

Durant cette période difficile pour tous, l'équipe s'est réinventée et a su proposer de nouvelles formes d'actions pour permettre davantage de solidarités et de liens entre les habitants :

- Fabrication de **130 masques** avec l'aide de **8 bénévoles**, distribués aux adhérents entre avril et juin 2020 ;
- Animation auprès des pensionnaires à l'EHPAD d'AISEREY ;
- Activités diverses pour les familles en visioconférence ;
- Séances de relaxation pour les Seniors.

Après la reprise de certains ateliers et accompagnements dès le mois de juin 2020, ceux-ci ont été de nouveau suspendus en novembre.

L'équipe, toujours mobilisée et présente sur le site, a pu maintenir un accueil adapté en fonction des besoins identifiés :

- Ateliers en petit groupe pour maintenir le lien auprès des plus fragiles ;
- Veille sociale téléphonique et à domicile en fonction des besoins ;
- Aide numérique proposée aux habitants débutants avec l'outil informatique ;
- Suivi individuel des apprenants à l'apprentissage du français ;
- Maintien du CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité) ;
- Jeux cognitifs pour les Seniors ;
- Distribution de sacs surprises avec activités, livres, jeux de société et défis à découvrir et à réaliser chez soi en famille.



Masques réalisés au Centre Social

## Point Relais Emploi

L'équipe de conseillères du Point Relais Emploi est restée disponible, pour maintenir :

- Le **contact avec les usagers** afin de répondre à leurs besoins urgents, avec un accueil individuel sur rendez-vous ;
- L'organisation de **plusieurs ateliers** d'initiation à la rédaction de Curriculum Vitae et de lettres de motivation à l'automne 2020 ;
- L'accueil des **publics les plus éloignés de l'emploi**, à travers le dispositif « *Parcours vers l'activité* » aux côtés de l'Atelier et Chantier d'Insertion DEFIS 21.



Rendez-vous personnalisé au Point Relais Emploi

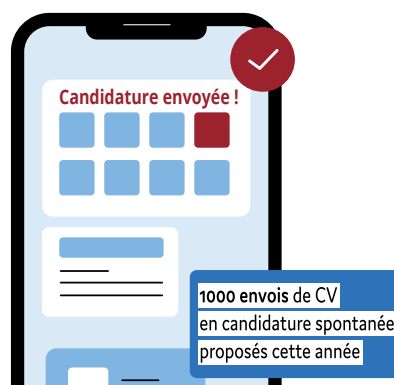
### SEPTEMBRE 2020

Une **Journée Portes Ouvertes** pour découvrir tous les services proposés par le Point Relais Emploi.

Face à l'urgence sociale, la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise se mobilise pour aider les familles

du territoire, en proposant un service utile de recherche d'emplois et de stages :

- Outil numérique de création de CV par compétences : **2 000 métiers** référencés, **25 000**



**compétences** professionnelles ;

- Envoi de **300 CV** par an en candidature spontanée aux entreprises qui recrutent.

Ce service est **gratuit** et **accessible à tous** sur le site de la Plaine Dijonnaise : [www.plainedijonnaise-emploi.fr](http://www.plainedijonnaise-emploi.fr)



## Tourisme



La Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise s'est associée à Côte-d'Or Tourisme, l'agence de développement touristique du Conseil Départemental de la Côte-d'Or, pour participer à l'opération le « Repos des Héros en Côte-d'Or » et favoriser la relance des acteurs locaux du tourisme, lourdement impactés par la crise sanitaire.

Trois bons cadeaux d'une valeur unitaire de **500 €** ont été offerts par la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à des personnels soignants pour leur permettre de profiter d'un séjour reposant et de découvrir la Plaine Dijonnaise, après de longs mois passés sur le front à soigner les malades.

## Développement économique

Le service Développement Économique a relayé les dispositifs d'aides nationaux, régionaux et départementaux, mis en œuvre depuis le début de la crise sanitaire.

La Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise a souhaité s'associer à la Région Bourgogne-Franche-Comté, dans le cadre du Pacte Régional des Territoires, afin d'apporter un soutien financier aux très petites entreprises de l'économie de proximité qui rencontrent des difficultés dans ce contexte de crise sanitaire.

Ainsi, une enveloppe d'un montant de **264 000 €** est allouée aux entreprises éligibles au titre du Fonds Régional des Territoires (FRT), pour les aider à renforcer leur trésorerie ou à financer leurs investissements par le biais de subvention.

La Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise a apporté également une contribution financière de **22 000 €** au Fonds d'Avances Remboursables Consolidation de la Trésorerie (FARCT), mis en place aux côtés de la Région Bourgogne-Franche-Comté et de la Banque des Territoires, en faveur des entreprises de l'économie de proximité qui font face à des difficultés conjoncturelles.

L'objectif de ce fonds est d'aider les entreprises à renforcer leur structure financière et de faciliter l'accès à de nouveaux financements bancaires.

Service Développement Économique

✉ [deveco@plainedijonnaise.fr](mailto:deveco@plainedijonnaise.fr)

**Fonds Régional des Territoires :  
votre collectivité se mobilise pour vous soutenir**

Pour vous aider à faire face aux conséquences économiques de la crise sanitaire - chute des commandes, tension sur la trésorerie, besoins en investissements - **la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise et la région Bourgogne Franche Comté** mettent en place des mesures de soutien aux TPE sous forme d'aides directes ou collectives.

**Une enveloppe financière pour vous aider à passer ce mauvais cap et rebondir**

Projets d'investissements, remboursements d'emprunts, besoins de trésorerie... nous avons confié le soin à votre Chambre de Commerce et d'Industrie et votre Chambre de Métiers et de l'Artisanat de vous accompagner pour :

- Comprendre votre situation et évaluer vos besoins,
- Identifier les aides auxquelles vous avez droit,
- Instruire votre dossier le cas échéant
- Accompagner votre entreprise dans la relance de son activité par des préconisations adaptées à votre situation.

**Chef d'entreprise, ne passez pas à côté de ces aides**

La Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise, votre CCI et votre CMA sont là pour vous accompagner et vous garantir de ne pas passer à côté des aides auxquelles vous avez droit.

**Vos contacts**

<b>CCI Côte-d'Or Dijon Métropole</b> Virginia Boilleaut T. 06 71 79 78 86 <a href="mailto:virginia.boilleaut@cci21.fr">virginia.boilleaut@cci21.fr</a>	<b>Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise</b> Axelle Perrot-Vesperini T. 06 22 57 38 46 <a href="mailto:deveco@plainedijonnaise.fr">deveco@plainedijonnaise.fr</a>	<b>Chambre de Métiers et de l'Artisanat BFC - délégation Côte-d'Or</b> Fabrice Lemoine T. 03 80 63 01 22 <a href="mailto:developpement-s21@artisanat-bfc.fr">developpement-s21@artisanat-bfc.fr</a>
---	---	--



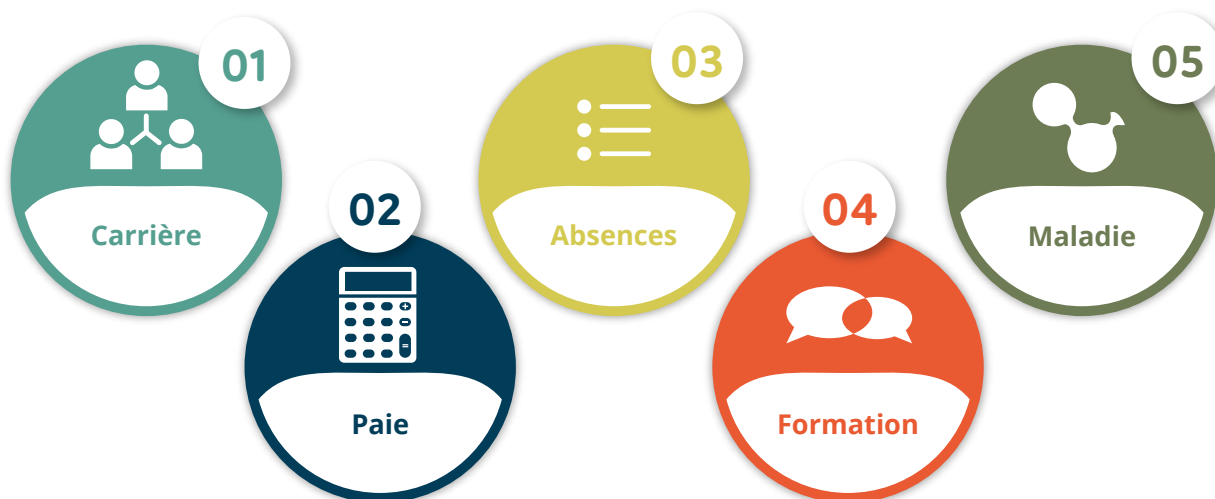
Malgré cette situation inédite, l'ensemble des agents de la Collectivité aura su montrer son implication et son professionnalisme pour maintenir le lien entre les administrés et les services de la Plaine Dijonnaise. Aussi, l'ensemble des Élus Communautaires veut aujourd'hui terminer cette « parenthèse » Covid, en remerciant toutes les équipes mobilisées depuis le début de l'épidémie et souhaiter pour chacun d'entre nous un retour à une vie plus apaisée.

# SERVICES ADMINISTRATIFS DE LA PLAINE DIJONNAISE

La majorité des services administratifs, sont dits « service support » ; en cela, ils accompagnent l'ensemble des Élu·e·s mais aussi les Pôles et les services de la Communauté de Communes dans la mise en œuvre de leurs missions auprès des administré·e·s de la Plaine Dijonnaise.

## Ressources Humaines

Le Service des Ressources Humaines, interlocuteur privilégié pour les agent·e·s de leur recrutement à leur départ, a à charge différentes missions :



Parmi ces principales missions, nous retrouvons : la gestion des congés payés et arrêts maladies, la mise en place de formations en interne et de plans de formation, la rédaction de fiches de poste, l'organisation des entretiens professionnels, l'aménagement des postes de travail, l'établissement d'un dialogue social entre les agent·e·s et les différents comités, etc.

Point de repère pour les **180 agent·e·s** de la Collectivité, ce service œuvre chaque jour pour une **gestion optimale du personnel**. Il est en lien direct avec le service de la Communication pour la communication interne réalisée auprès des agent·e·s.

180 agent·e·s



Moyenne d'âge

42,5 ans

13,4 %  
d'hommes



86,6 %  
de femmes

Service Ressources Humaines

✉ [rh@plainedijonnaise.fr](mailto:rh@plainedijonnaise.fr)

## SERVICES COMMUNAUTAIRES

**Affaires Juridiques** Le Service des Affaires Juridiques, créé en 2019, est un service support de la Collectivité. La fonction juridique est indéniablement transversale car elle est associée à l'ensemble des compétences de l'intercommunalité. Plusieurs champs d'interventions lui sont confiés :

### La réglementation

Le Service des Affaires Juridiques opère des recherches constantes sur la réglementation en vigueur pour permettre à la Collectivité de respecter l'ensemble de ses obligations réglementaires. À titre d'exemple, il s'assure du respect de la protection des données des administrés et des agent·e·s lors de la collecte d'informations nécessaires au bon fonctionnement d'un service.

### Les assurances

Il s'agit ici d'assurer un suivi sur l'ensemble des contrats d'assurances contractés par la Communauté de Communes. À ce titre, lorsqu'il y a un dysfonctionnement sur un bâtiment intercommunal ou un incident sur un de ses sites, le service s'assure de sa prise en charge par les assurances (déclarations d'accident, etc.).

### Le contentieux

Ce champ, à consonance péjorative, est pourtant essentiel dans la vie d'une intercommunalité. La médiation est devenue une étape majeure lorsque les relations deviennent problématiques. Il est alors question de faciliter les relations et la bonne entente entre la Collectivité et les prestataires.

### La domanialité

Cette compétence touche à la gestion du patrimoine de la Collectivité. Il s'agit par exemple d'opérations de transactions immobilières afin de disposer des ressources nécessaires pour accueillir l'ensemble des enfants du territoire. Elle permet également l'installation d'entreprises sur notre territoire, vectrices d'emploi et de dynamisme économique.

Service Affaires Juridiques

✉ [affaires.juridiques@plainedijonnaise.fr](mailto:affaires.juridiques@plainedijonnaise.fr)

## Communication

La **communication publique** est une communication d'intérêt général émise par les Collectivités territoriales, les administrations et les organismes publics. Elle s'adresse à l'ensemble de la population : citoyen·ne·s, habitant·e·s, contribuables, usager·ère·s des services.

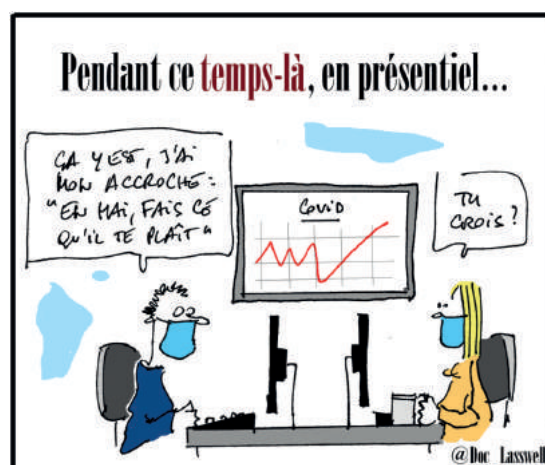
Créé en juillet 2018, le service Communication a pu se développer à partir de septembre 2020 pour permettre une meilleure gestion des demandes qui concernent aussi bien la **communication externe** (à destination des habitants), **institutionnelle** (liée au pan politique), **interne** (à destination des agent·e·s), que la **gestion événementielle** (inauguration, vœux, événement grand public comme *Plaine en Fête*).

De l'**organisation de cérémonies** à la **création des affiches, flyers et brochures**, en passant par la **gestion du site internet**, des **réseaux sociaux** et de l'**application Illiwap** ; il s'agit d'un service support sollicité par la quasi-totalité des autres services de la Collectivité.

Cela nécessite une flexibilité de tous les instants ainsi qu'une veille stratégique importante pour véhiculer le bon message au bon public, au bon moment.

Service Communication

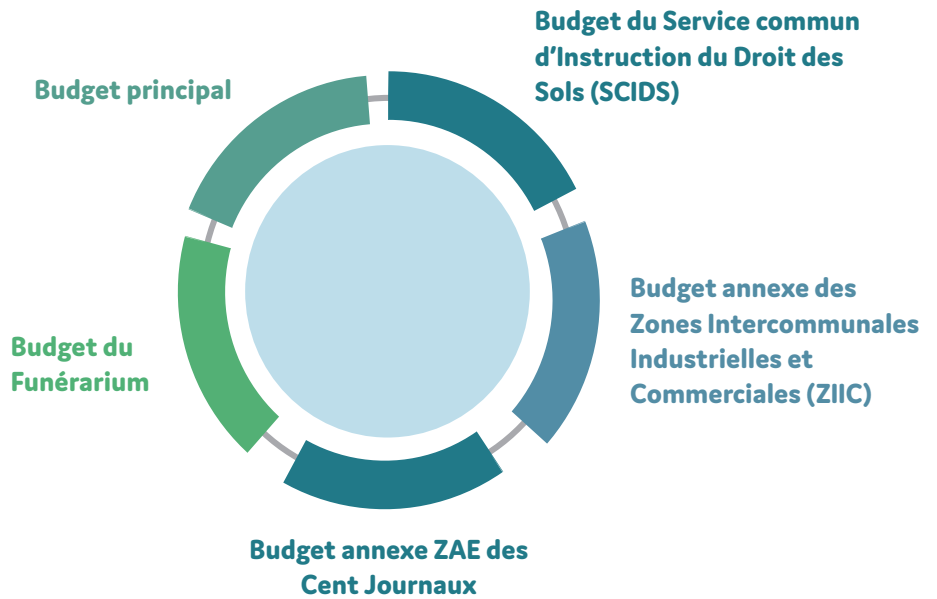
✉ [communication@plainedijonnaise.fr](mailto:communication@plainedijonnaise.fr)



## Finances & Budget

Le service des Finances et du Budget est responsable de la **gestion annuelle de cinq budgets** :

Le **budget principal** s'entend par l'ensemble des recettes et des dépenses de la collectivité n'ayant pas vocation à dépendre du budget annexe. Ce budget principal comporte deux sections : la **section de fonctionnement** qui retrace l'ensemble des opérations (recettes et dépenses) nécessaires à la gestion courante des services communautaires, et la **section d'investissement** regroupant toutes les dépenses et recettes relatives à des opérations non répétitives, essentiellement des opérations d'équipement. Ces opérations ont vocation à modifier ou à enrichir le patrimoine de la Collectivité.

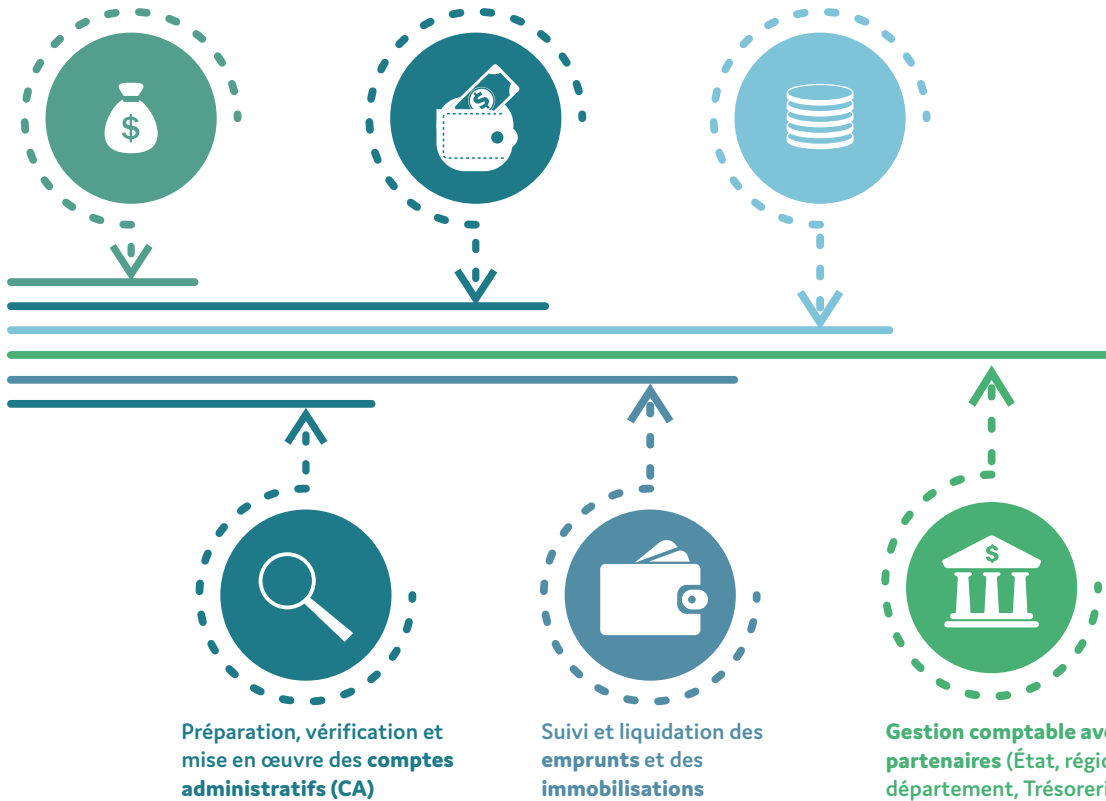


Outre ces missions de **gestion budgétaire**, ce service s'occupe également d'activités courantes, telles que :

Préparation, élaboration et mise en œuvre des **budgets supplémentaires (BS)** ainsi que des **décisions modificatives (DM)** en cours d'exercice

Contrôle, suivi et ordonnancement ou mise en recouvrement des **dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement**

Mise en place et suivi des **subventionnements des projets d'investissement**





## SERVICES AUX HABITANTS

Ces services sont en contact immédiat avec les acteurs et actrices du territoire : administrés, commerçants, entreprises. Pour vous accompagner dans vos démarches administratives, dans vos projets de vie, pour vous proposer un quotidien solidaire et chaleureux, chaque service œuvre pour répondre au plus près à vos besoins.

### Instruction du Droit des Sols

Le Service Commun d'Instruction du Droit des Sols a été créé en juillet 2015. Ses compétences s'étendaient sur les communes dotées d'un document d'urbanisme de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

En janvier 2018, les communes de la **Communauté de Communes Norge et Tille** sont venues rejoindre le service. Il instruit pour le compte de **36 communes**.

Ses compétences portent sur l'instruction des :

- Certificats d'urbanisme opérationnels,

- Permis d'aménager,
- Déclarations préalables,
- Permis de démolir,
- Permis de construire.

Il intervient également en tant que conseil aux communes au moment du dépôt de projets importants, et accompagne ces dernières lors de l'élaboration et de la modification de leurs documents d'urbanisme.

Enfin, afin d'appréhender au mieux les missions qui lui sont confiées, le service est également présent sur le terrain.

Service commun d'Instruction du Droit des Sols

✉ [urbanisme@plainedijonnaise.fr](mailto:urbanisme@plainedijonnaise.fr)



### Développement Économique

La loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), promulguée le 7 août 2015, a confié la compétence en matière de développement économique aux collectivités territoriales. Depuis, la Collectivité exerce cette compétence exclusive à travers notamment le **développement** et la **commercialisation** des **Zones d'Activités Économiques** (ZAE).

À ce jour, plusieurs projets d'extension sont en cours de réalisation au cœur du territoire dans les communes d'AISEREY, de GENLIS et de FAUVERNEY.

Le service du Développement Économique entretient également des liens étroits avec le tissu d'**entreprises locales**. Il est en mesure de les accompagner, qu'elles soient déjà implantées sur le territoire, ou projettent de le faire. Ce territoire dynamique et attractif compte actuellement près de **1 400 entreprises**.

Plusieurs services leurs sont proposés :

- Des **entretiens individuels** pour cerner les besoins du dirigeant d'entreprise ou du porteur de projet, à court, moyen et long terme ;
- Des **informations** et des **conseils** sur les différentes aides publiques et subventions en vigueur ;
- Un **accompagnement** à l'instruction de certaines demandes, en particulier celles relevant de l'aide en matière d'immobilier d'entreprise ;
- Une **veille** et des **contacts** en matière de foncier et de **locaux disponibles sur le territoire** ;
- Des **missions en relations privilégiées**, tant avec les acteurs publics, qu'avec les autres acteurs économiques locaux ;
- Des animations, rencontres et

informations collectives sur des **enjeux sociaux, environnementaux éthiques et économiques** telles que la **Responsabilité Sociétale des Entreprises** (RSE) ;

- L'accès à un **réseau de partenaires** susceptibles de répondre aux besoins spécifiques des entreprises et la mise en œuvre de rendez-vous de proximité ;
- Une **permanence mensuelle**, sur rendez-vous, réalisée par un professionnel du S.A.S.T.I. (**Service d'Accompagnement Socio-Professionnel des Travailleurs Indépendants**), pour leur apporter un soutien dans leurs démarches au plus près de leur lieu d'activité professionnelle.

Service Développement Économique

✉ [deveco@plainedijonnaise.fr](mailto:deveco@plainedijonnaise.fr)

## Point Relais Emploi

Le Point Relais Emploi (PRE) est un espace d'accompagnement vers l'insertion professionnelle.

Il s'agit d'une structure unique à disposition des habitant-e-s de la Plaine Dijonnaise en recherche d'un **emploi**, d'un **stage**, d'une **alternance**... animée par des **conseillères en insertion professionnelle** et un **conseiller de la Mission Locale**.

Le Point Relais Emploi propose des **entretiens individuels** et des **conseils personnalisés** :

- Un appui dans vos **démarches d'accès aux droits** en lien avec l'**emploi**, la **formation**, l'**alternance** et la **reconversion** : actualisation dossiers Pôle Emploi, Caisse d'Allocation Familiale (RSA), Caisses de retraites ;

## CÔTÉ ENTREPRISE

Le Point Relais Emploi (PRE) accompagne également les **entreprises du territoire** en leur apportant :

- Une **aide au recrutement** : diffusion des annonces auprès d'un public ciblé ;
- La mise à disposition d'un **réseau de candidats** à l'emploi, par le biais de leur CVthèque ;
- Des informations et des conseils sur les **dispositifs d'aide à l'embauche** ;
- Une participation active à l'**organisation de forums de l'emploi**, de **job dating** et des **missions en relation avec les partenaires institutionnels**.

### Point Relais Emploi

12 rue de Franche-Comté, GENLIS  
18 rue du Bois, THOREY-EN-PLAINE

☎ 03.80.47.29.95

✉ [emploi@plainedijonnaise.fr](mailto:emploi@plainedijonnaise.fr)

## SERVICES COMMUNAUTAIRES

- Une **aide à la rédaction** de curriculum vitae (CV), de lettres de motivation, de demandes de stage ;
- Un **accueil adapté aux jeunes de moins de 26 ans**, par le conseiller de la Mission Locale ;
- Un **soutien** et un **accompagnement** vers l'insertion professionnelle ;
- Des orientations vers un **réseau de partenaires institutionnels, associatifs et d'entreprises** ;
- Un **espace ressource** pour rester informé sur l'évolution des dispositifs de formation et d'insertion ;
- La possibilité de participer à des **forums de l'emploi** et des **ateliers collectifs** ;
- L'accès à des **offres d'emploi locales actualisées**.

## PLATEFORME NUMÉRIQUE POUR L'EMPLOI

Il s'agit d'un service gratuit pour :

- Les **personnes en recherche d'emploi** : envoi de candidatures spontanées en nombre, à des recruteurs potentiels du secteur d'activité recherché  
Pour y accéder : [www.plainedijonnaise-emploi.fr/espace-candidat](http://www.plainedijonnaise-emploi.fr/espace-candidat)
- Les **recruteurs** : recherche de nouveaux salarié-e-s, d'apprenti-e-s ou de stagiaires, consultation de candidatures, de CV par profil, etc.  
Pour y accéder : [www.plainedijonnaise-emploi.fr/espace-recruteur](http://www.plainedijonnaise-emploi.fr/espace-recruteur)



Canal de Bourgogne

## Tourisme

La promotion du tourisme compte parmi les compétences obligatoires relevant des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI). Soucieuse de contribuer au développement du tourisme sur son territoire, la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise a fait appel à **MSA SERVICES** pour l'accompagner en vue de définir les politiques touristiques à promouvoir sur son territoire.

Un travail de co-construction a été amorcé dès le début de l'année 2021, aux côtés des élu-e-s locaux-les du territoire et se poursuivra dans les mois à venir. L'objectif est en premier lieu d'**identifier les différentes ressources présentes au sein des 22 communes** qui composent le territoire de la Plaine Dijonnaise. Ces ressources sont inventoriées et regroupées par thématique, afin de faire émerger des orientations concrètes et fonder les axes de développement du **tourisme local de demain**, au plus près de l'identité du territoire.

Service Tourisme

✉ [tourisme@plainedijonnaise.fr](mailto:tourisme@plainedijonnaise.fr)

## SERVICES COMMUNAUTAIRES

### Relais Petite Enfance

Le Relais Petite Enfance (RPE) a pour principale vocation d'**accompagner les Assistant·e·s Maternel·le·s**, qui représentent le **premier mode d'accueil sur le territoire** (469 enfants de moins de 3 ans sont accueillis par un·e Assistant·e·s Maternel·le). Le RPE a aussi pour rôle d'**aider les familles dans la recherche et l'obtention d'un mode d'accueil**.

Le RPE est donc un **lieu d'animation, de rencontres et de formation** à destination des **professionnel·le·s Assistant·e·s Maternel·le·s**, des **parents** et des **enfants**.

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2020, les RPE Nord et Sud sont remplacés par un RPE unique, décliné sur **trois secteurs**, avec trois animatrices. Chacune est responsable d'un secteur, permettant ainsi un meilleur accompagnement des Assistant·e·s Maternel·le·s et des familles.

#### Permanences téléphoniques

☎ 03.80.47.29.90

Mardi & Jeudi : 13 h 30 - 15 h 30

#### Permanences physiques

##### SECTEUR 1

**12 RUE DE FRANCHE-COMTÉ - GENLIS**

Mardi : 15 h 30 - 17 h 00

Jeudi : 15 h 30 - 19 h 00

✉ [claire.bouhey@plainedijonnaise.fr](mailto:claire.bouhey@plainedijonnaise.fr)

##### SECTEUR 2

**12 RUE DE FRANCHE-COMTÉ - GENLIS**

Mercredi & Vendredi : 10 h 00 - 12 h 00

✉ [nathalie.bataille@plainedijonnaise.fr](mailto:nathalie.bataille@plainedijonnaise.fr)

##### SECTEUR 3

**18 RUE DU BOIS - THOREY-EN-PLAINE**

Mardi : 15 h 30 - 19 h 00

Jeudi : 15 h 30 - 17 h 00

✉ [julie.camus@plainedijonnaise.fr](mailto:julie.camus@plainedijonnaise.fr)

### MISSIONS PRINCIPALES

#### Envers les professionnel·le·s de la petite enfance et assistant·e·s maternel·le·s

- Informer, accompagner et orienter dans les démarches administratives, et juridiques, via des permanences téléphoniques ou des rendez-vous avec l'animatrice RPE ;
- Rompre l'isolement lié à l'accueil à domicile ;
- Échanger sur les pratiques professionnelles et contribuer à la professionnalisation (ateliers d'éveil, réunions à thèmes, formations, etc.) ;
- Informer sur les métiers de la Petite Enfance, les conditions d'accès et d'exercice de ces métiers (Validation des Acquis et de l'Expérience, etc.)

#### Envers les familles

- Accompagner dans la recherche d'un mode de garde adapté (mise à disposition de la liste des Assistant·e·s Maternel·le·s agréé·e·s, accueil collectif

en Multiaccueils Petite Enfance, etc.) ;

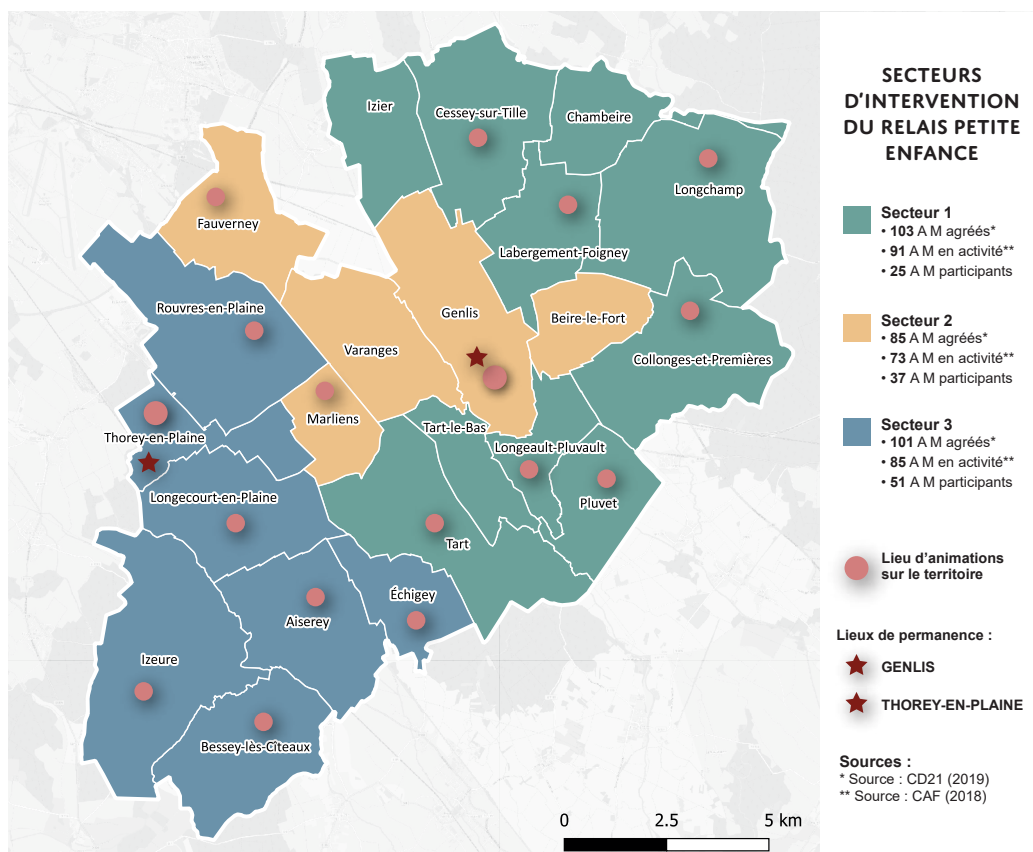
- Informer, accompagner et orienter les parents employeurs dans les démarches administratives, juridiques et relationnelles (contrat avec les Assistant·e·s Maternel·le·s, etc.) ;
- Apporter écoute et soutien dans l'éducation des enfants (réunions à thèmes, entretiens individuels, etc.).

#### Envers les enfants

- Favoriser la socialisation et l'épanouissement des jeunes enfants grâce aux ateliers d'éveil.

Les **matinées d'éveil** et les **sorties**, proposées par le RPE de la Plaine Dijonnaise, contribuent pleinement au développement des enfants en proposant des activités variées et adaptées. Elles constituent pour les Assistant·e·s Maternel·le·s des **moments privilégiés de rencontre et de partage** entre professionnel·le·s.

Réservées prioritairement aux Assistant·e·s Maternel·le·s, ces activités sont ouvertes également aux parents d'enfants non scolarisés.



## VOS SERVICES

**Centre Social** Le Centre Social est une structure de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise, situé sur la commune de GENLIS, au 12 rue de Franche-Comté.

Le Centre Social fonctionne avec une équipe de cinq salariés et une vingtaine de bénévoles, tous attentifs à vos demandes et à vos initiatives.



Atelier « blabla »

Ouvert à toutes les générations qui habitent le territoire de la Plaine Dijonnaise, le Centre Social est **un lieu d'échange, de partage et de soutien** qui favorise les rencontres et les solidarités entre les habitants et permet la mixité à travers **l'animation de la vie sociale locale**.

Cette animation s'organise autour d'**ateliers hebdomadaires** et d'**événements occasionnels** en fonction des envies et projets des habitants. Ces activités permettent de partager, de découvrir, d'expérimenter et de **créer du lien social** dans le but de **mieux vivre ensemble**.

Le Centre Social **soutient les parents** de la Plaine Dijonnaise en proposant des temps d'échanges sur les thèmes de la parentalité et un accompagnement à la réussite scolaire de leurs enfants.

Un travailleur social peut également vous conseiller et vous accompagner dans vos démarches administratives et vos projets de vie, sur rendez-vous.

Toute l'équipe est à votre écoute et met tout en œuvre pour **soutenir vos initiatives**.



Espace Famille



Atelier Sophrologie



Animation Sérigraphie - Risographie et Linogravure

Centre Social de la Plaine Dijonnaise  
12 rue de Franche-Comté, GENLIS

Lundi : 13 h 30 - 18 h 00

Mardi & Jeudi : 9 h 00 - 12 h 00 & 13 h 30 - 17 h 00

Mercredi : 9 h 00 - 12 h 00 & 13 h 30 - 18 h 30

Vendredi : 9 h 00 - 12 h 00 & 13 h 30 - 18 h 00

☎ 03.80.47.29.99

✉ [centresocial@plainedijonnaise.fr](mailto:centresocial@plainedijonnaise.fr)

📘 [centresocialplainedijonnaise](https://www.facebook.com/centresocialplainedijonnaise)



## VOS SERVICES

**SMICTOM** Le Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères et des déchets assimilés (SMICTOM) a été créé par arrêté préfectoral le 1<sup>er</sup> janvier 2005. Il réalise, pour le compte de ses adhérent-e-s, la collecte et le traitement des ordures ménagères et des déchets assimilables. Le SMICTOM est responsable des 22 communes de la Plaine Dijonnaise, ainsi que de 4 communes du territoire de la Communauté de Communes Norge et Tille.

Son rôle est également d'aviser les habitants sur l'intérêt du recyclage, de la réduction des déchets et de la réparation des objets.



Tamisage du compost avec les membres du Conseil Municipal Junior (CMJ) de la Mairie de Genlis

## Un rôle clé dans les écoles locales

En ce sens, un interlocuteur privilégié du SMICTOM dédié à la prévention intervient afin de sensibiliser les enfants, de la Maternelle au CM2, au tri et à la prévention des déchets.

De septembre 2021 à juin 2021, **663 enfants** ont été sensibilisés, dans **6 écoles du secteur** de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise :

- École Jules Ferry – GENLIS
- École Paul Bert – GENLIS
- École Jacques Prévert – GENLIS
- École de LONGEAULT-PLUVAULT
- École de COLLONGES-ET-PREMIÈRES
- École de BESSEY-LES-CITEAUX

Outre ces actions de prévention, le SMICTOM est aussi présent aux côtés des **CMJ (Conseil Municipal des Jeunes)** du territoire. Brassage, apport de broyat, transfert, tamisage : les jeunes ont découvert les étapes du compostage au cours d'ateliers pratiques.

**SMICTOM la Plaine Dijonnaise**  
3 impasse Arago, GENLIS

### Accueil physique

Lundi, mercredi, vendredi : 14 h 00 - 17 h 00

### Accueil téléphonique

☎ 03 80 37 84 85

Lundi au vendredi: 9 h 00 - 12 h 00 & 14 h 00 - 17 h 00

✉ [secretariat@smictom-plainedijonnaise.fr](mailto:secretariat@smictom-plainedijonnaise.fr)

🌐 [www.smictom-plainedijonnaise.fr](http://www.smictom-plainedijonnaise.fr)

📱 [smictomdelaplainedijonnaise](https://www.facebook.com/smictomdelaplainedijonnaise)

## Des journées dédiées à la réparation et à l'« UTILOTROC »

En septembre 2020 ont débuté des journées dédiées à la réparation et à l'échange, appelées « **Journée de l'UTILOTROC et de la réparation** ».

Lors de ces journées, vous pouvez **apporter ou prendre gratuitement** les objets présents sur les stands : appareils électriques fonctionnels, meubles, jouets, livres, CD, DVD, vaisselles, vêtements, bibelots, matériaux, matériel de jardin.

Les objets non-repris sont donnés à la communauté **Emmaüs**.

Le second objectif de la journée : **faire diagnostiquer gratuitement ses appareils** afin de leur redonner une seconde vie !

Le réemploi et la réparation des objets participent à une consommation plus responsable et à la réduction de la production de déchets.

Pour participer à ces journées ; pensez à vous munir de votre carte de déchetterie !



Journée de l'UTILOTROC et de la Réparation  
Samedi 19 juin 2021



# NOUVEAU SERVICE AU SEIN DE LA COLLECTIVITÉ : SERVICE POUR LA TRANSITION ET LA RÉSILIENCE ÉCOLOGIQUES (STRE)

« Le temps est une chose fascinante » disait Dumbledore, difficile à appréhender et sa forme la plus palpable, le rythme, est omniprésent. En effet, un cœur qui bat, une voix qui vibre, les saisons qui passent et reviennent, l'utilisation de l'énergie, tout a un rythme et est rapport au temps. Il en est de même pour les enjeux environnementaux.

Des cadences, des échéances sont données à des horizons de temps lointains (2050, 2100, etc.). Or, il n'est pas naturel de voir si loin, d'agir non pour le présent mais pour un résultat dans 20 à 30 ans, de rendre concrètes des notions si abstraites. De même, il n'est pas évident de se représenter des conséquences qui ne suivent pas proportionnellement les causes qui les entraînent.

Nous sommes actuellement à **+1°C** par rapport au niveau pré-industriel et les étés que nous connaissons sont parmi les plus chauds jamais connus.

Cependant, savez-vous qu'une augmentation de 3°C impliquerait, selon le Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat, une « **perturbation profonde de l'approvisionnement alimentaire dans le monde** » ?

Il est question des enjeux environnementaux. Cette formule plurielle est employée volontairement pour montrer que le changement climatique n'est pas un des seuls symptômes d'un problème beaucoup plus large, d'un problème systémique qui nécessitera une réponse systémique également.



## Quel rôle joue la Collectivité ?

Ces défis intellectuels pour des enjeux concrets, la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise a décidé de les relever en créant, le 2 juin 2021, le **Service pour la Transition et la Résilience Écologiques**. Toutes les questions environnementales sont touchées par ce service, ainsi que l'enjeu de la **mobilité**, le programme « **Petites Villes de Demain** » ou encore le **Canal de Bourgogne**.

Engagée dans un **Plan Climat-Air-Énergie Territorial**, la Collectivité se dote d'un programme pour travailler à son échelle sur le changement climatique. La **biodiversité** est également un enjeu important. Par exemple, la **plantation de haies** à GENLIS, qui a eu lieu en 2020, est le résultat d'une collaboration entre la commune et l'Intercommunalité.

Le Service pour la Transition et la Résilience Écologiques est également en contact avec les autres communes du territoire pour avancer sur ces projets.

**« Être vainqueur c'est peu,  
mais rester grand c'est tout »**

Cette citation de Victor HUGO résume l'esprit du service. Toutes les actions que fera la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise auront un impact sur les problèmes environnementaux.

La Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise ne limitera pas à elle seule le réchauffement climatique à 2°C, par exemple. L'important n'est pas là. Il s'agit de travailler encore avec ses ressources pour pouvoir regarder les générations futures dans les yeux.

# MAINTENIR SON ACTIVITÉ EN PÉRIODE COVID-19

Si le quotidien de chacun·e a été modifié en période de crise sanitaire, cela passe aussi et surtout par un bouleversement de l'activité économique en général. Nous souhaitons ici mettre en avant les aides développées pour pallier les manques, et mettre en lumière des entreprises ayant maintenu le cap ou profité de la crise pour se réinventer.



## Soutien aux entreprises locales

Face à cette crise, l'État, les organismes publics régionaux, départementaux et locaux ont souhaité agir aux côtés des entreprises.

Ainsi, afin de contribuer au maintien économique des entreprises du territoire, la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise a mis en place, par le biais de partenariats, différentes aides, notamment financières, pour les petites et moyennes entreprises (PME) et pour les travailleurs-ses indépendant·e·s de la Plaine Dijonnaise.

Besoin de renseignements complémentaires ?  
Contact : Service Développement Économique

✉ [deveco@plainedijonnaise.fr](mailto:deveco@plainedijonnaise.fr)

Aux côtés de la Région Bourgogne-Franche-Comté, la Collectivité a déployé deux fonds d'aide :

- Le **Fonds Régional des Territoires (FRT)** : dispositif de soutien aux investissements et à la trésorerie des entreprises de l'économie de proximité présentes sur le territoire (commerces, artisanat, services) ;

- Le **Fonds d'Avance Remboursable pour la Consolidation Trésorière des très petites entreprises (FARCT)** : dispositif de soutien pour apporter de la trésorerie aux entreprises, sous forme d'avances remboursables à taux zéro, pouvant aller jusqu'à **15 000 euros**, d'une durée de **7 ans**, dont 2 ans de différé de remboursement.

Un partenariat avec le **Service d'Accompagnement Socio-Professionnel des Travailleurs Indépendants (S.A.S.T.I.)** a également été créé dans le but d'apporter un soutien gratuit aux travailleurs indépendants qui rencontrent des difficultés, souhaitent faire un point sur leur situation, ou ont besoin d'être épaulés dans leurs démarches socio-professionnelles. Pour cela des permanences physiques sont mises en place et un suivi individuel est possible au numéro suivant : **07.88.04.23.85**



L'association **Aide Psychologique aux Entrepreneurs en Souffrance Aiguë (APESA)** a ouvert une ligne téléphonique pour proposer une écoute et accompagner les dirigeants d'entreprise confrontés à une situation personnelle et/ou professionnelle difficile.

NUMÉRO VERT : 0805 655 050



Le Conseil Départemental de Côte-d'Or a également déployé différentes aides destinées aux entrepreneur·e·s, acteur·rice·s du commerce ou de l'artisanat, via le **plan de soutien Solidarité de Côte-d'Or**.

<https://www.cotedor.fr/plan-de-soutien-solidarites-cote-dor-2021>



## SMT ROTAREX

Comptant environ 130 employés, avec le personnel intérimaire, l'entreprise SMT (Société de Mécanique des Tilles) appartient au groupe luxembourgeois Rotarex. Issue de la branche de la métallurgie, elle fabrique et commercialise des articles de robinetterie, des détendeurs et des systèmes pour les gaz conditionnés. De la Recherche & Développement (R&D), au montage, en passant par l'usinage ou le service achats, l'entreprise regroupe chaque corps de métier à GENLIS et travaille au niveau national et international avec plus de 38 pays.

Travaillant énormément à la commande pour des demandes spécifiques donc personnalisées, l'entreprise est sur une dynamique de forte croissance depuis 2019. Cette dynamique de croissance s'accompagne d'une conduite au changement sur les processus et sur l'organisation générale de l'entreprise. Le changement, un phénomène plus que prépondérant pendant la crise de COVID-19.



### Quel rôle l'entreprise a-t-elle joué pendant la crise sanitaire ?

SMT Rotarex conçoit du matériel médical tels que des débitmètres et détendeurs de gaz.

Dès mars 2020, le carnet de commandes de l'entreprise a donc drastiquement changé. Elle a dû gérer l'afflux de commandes de débitmètres (Alpinox) venant de la France et surtout de pays étrangers tels que l'Italie, l'Espagne et le Brésil.

L'**Alpinox**, utilisé pour réguler l'oxygénation des patients en difficulté respiratoire, se branche sur une bouteille d'oxygène ou d'air et alimente des sondes nasales mises sur le patient.

Cet équipement permet de transporter des patients ou d'équiper une chambre non équipée de gaz (hôpitaux de campagne, traitement à domicile, couloirs, etc...). En 2019, 5 000 Alpinox furent fabriqués. De mars à juin 2020, près de **9 000 Alpinox ont été livrés** (8 885 produits), pour faire face à la crise sanitaire.

#### **Création d'une ligne supplémentaire dédiée aux Alpinox Flowmeter**

Pour répondre à l'afflux de commandes concernant les débitmètres Alpinox, l'entreprise a dû créer une ligne supplémentaire de production, un poste de réparation a été ouvert, et le recrutement a également été réalisé pour permettre de passer les équipes de production en 2 x 8.

### Quel impact cette crise a-t-elle eu sur l'entreprise ?

SMT Rotarex a dû adapter son organisation au fur et à mesure des nouvelles indications sanitaires et gouvernementales données. Les métiers des pôles usinage et montage sont difficilement réalisables en télétravail. Le chômage partiel, mesure proposée à de nombreux salariés en France, s'annonçait compliqué avec la quantité importante de matériel à produire. Alors, les employés de SMT Rotarex ont répondu présents et n'ont pas cessé leur activité. Certains services ont été placés en télétravail, comme le service commercial, le service achats ou même le service qualité.

Néanmoins, Aurélie CRAPART, Directrice des Ressources Humaines, nous l'indique « **Travailler chez SMT c'est exercer un métier de terrain.** ». En ce sens, si une personne du service commercial a besoin de voir une pièce défectueuse auprès du service après-vente, il est difficile de réaliser cette tâche depuis chez soi. À cela s'ajoute le changement que la crise a provoqué : masques, mesures sanitaires, télétravail et utilisation de matériel informatique.

**« Travailler chez SMT c'est exercer un métier de terrain. »**

Aurélie CRAPART, Directrice des Ressources Humaines

## ENTREPRENDRE

**« Ce fut une année difficile. Le changement, notamment avec les masques, n'est pas facile pour certaines personnes. Mais malgré les désagréments et certains mécontentements, le travail a toujours été fait. »**

Philippe SCHERER, représentant CFTC

À travers ces mots, Philippe SCHERER, représentant CFTC, témoigne de la difficulté rencontrée pour certains à s'adapter à ces nouvelles mesures particulières liées à la pandémie. Certaines personnes travaillent dans des conditions parfois difficiles (bruit, chaleur), donc l'ajout de masques ne joue pas en leur faveur.



Atelier usinage

## Quel bilan et quel avenir pour SMT Rotarex ?

Après une année compliquée à gérer et un besoin de souplesse permanent de leur organisation, SMT Rotarex peut se réjouir du maintien de son activité, d'une continuité de recrutement et d'une croissance positive.

Le télétravail, toujours d'actualité pour certains postes a été allégé, mais cet allègement reste temporaire et dépendra des nouvelles mesures gouvernementales.

Afin de comprendre l'impact qu'a eu la crise et les modifications d'organisation des activités sur le personnel, la direction a lancé une enquête portant sur cinq principaux points dont le vécu de la situation de crise pour les salariés, la relation managériale pendant cette période et la sécurité dans le poste au cours des douze derniers mois.

Selon les possibilités, et sur la base du volontariat, le télétravail pourrait être pérennisé pour certains métiers (service R&D, service commercial, service achats, service RH, etc.).

En attendant une sortie de crise, SMT Rotarex poursuit sa politique de croissance en investissant dans de nouvelles machines. Elle recherche ainsi des postes de régleurs et de techniciens d'usinage.



Atelier montage  
(dispositifs médicaux et autres détendeurs)

SMT Rotarex  
5 rue de Labergement, 21110 GENLIS  
03.80.47.61.56

## DÉCOUVRIR DES HISTOIRES LOCALES

Un territoire se compose d'habitants, de lieux, d'entreprises, d'associations, de structures.

Un territoire vit par la passion, l'enthousiasme, la créativité, la richesse et l'ambition de chacun.

Ainsi, nous avons le plaisir de vous présenter plusieurs portraits de personnalités et structures présentes sur notre territoire de la Plaine Dijonnaise.

### Entre restauration et création : un atelier d'excellence du vitrail. « Les couleurs dans la transparence »

En juin 1995, Maître-verrier de père en fils depuis trois générations, Pierre-Alain PAROT a logé son entreprise, créée en 1947 par son père à DIJON, dans les vastes communs de 750 m<sup>2</sup> du château d'AISEREY. La belle demeure qu'occupe l'entreprise appartenait au Doyen du Parlement de Bourgogne, Monsieur Luc POUFFIER, fondateur de l'Académie des Sciences, Arts et Belles Lettres de DIJON, mort en 1736, sans descendance.

Le château devint alors la résidence des Doyens de l'Académie, avant de devenir, bien national à la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle. Malheureusement, les bâtiments étaient fort délabrés lorsque Monsieur PAROT décida de s'y installer.



Demeure et jardin de l'Atelier PAROT - AISEREY

*\* Ce label « Entreprise du Patrimoine Vivant » est destiné à promouvoir le développement d'entreprises détenant un patrimoine économique composé d'un savoir-faire rare, renommé ou ancestral, reposant sur la maîtrise de techniques traditionnelles en valorisant ces entreprises fondatrices de l'identité économique et culturelle française et en facilitant leur reconnaissance à l'échelle nationale et internationale.*

Mais la beauté du château, son poids historique, l'apport du label « Entreprise du Patrimoine Vivant »\* ont permis la conjonction entre cette demeure exceptionnelle et une activité artistique économique d'excellence.

Après d'énormes travaux, les communs du château, où règnent lumière et calme, éléments déterminants à cette activité manuelle artistique en permettant de sublimer l'art du vitrail, sont devenus les ateliers de Pierre-Alain PAROT. Ces ateliers possèdent tous les équipements nécessaires pour mener à bien tous travaux de création et de conservation-restauration de vitraux (fours de 2m x 3m, cabine de sablage, atelier de sérigraphie, salles indépendantes de coloration, peinture sur verre, mise en plomb, gravure, laboratoire pour le traitement des vitraux anciens, etc.).

### Un parcours exceptionnel

Pierre-Alain PAROT, Maître-verrier, est finaliste en 1976 au concours du Meilleur Ouvrier de France, Diplômé Départemental du Travail, Président de la Chambre Syndicale Nationale des Maîtres-Verriers Français de 1992 à 1995, Membre de la Commission de rédaction du Guide de Maîtrise d'œuvre et de Maîtrise d'Ouvrage (Direction du Patrimoine), Conservateur-Restauteur Diplômé d'État Master 2 C.R.B.C Conservation Restauration des Biens Culturels, Université PARIS 1 Panthéon-Sorbonne.

Il a participé à la création du Centre Européen de Recherche et de Formations aux Arts Verriers de VANNES-LE-CHÂTEL.

Auteur de nombreuses restaurations pour les Monuments historiques, il est aussi l'auteur de plusieurs créations de vitraux contemporains.

## RACONTER

À la tête d'une société d'art comptant quinze compagnons, Pierre-Alain PAROT bénéficie d'une belle notoriété dans la confrérie restreinte des verriers de France. La majeure partie de son activité est effectivement dédiée à l'entretien du patrimoine du vitrail du XII<sup>ème</sup> au XIX<sup>ème</sup> siècle essentiellement religieux.

Les commandes sont à 99 % publiques car contrairement à d'autres pays, notamment anglo-saxons et germaniques, la France offre peu d'opportunité de création pour de vitrail civil.

L'atelier PAROT intervient en conservation - restauration quelque soit l'importance du chantier. Sur notre territoire, il a ainsi restauré l'ensemble des vitraux de l'Église du Sacré Cœur à TART-LE-HAUT. Sa notoriété de restaurateur a permis à son atelier d'assurer des travaux tant en France (sur les vitraux du chevet de la Cathédrale Saint-Nazaire de Carcassonne, des Roses 212 & 214 de la Cathédrale de Strasbourg, des vitraux de la Cathédrale Sainte-Marie de Bayonne, des vitraux de la Rosace Occidentale et du chevet de la Sainte Chapelle du Château de Vincennes, des vitraux de Notre-Dame de Metz, des vitraux de la Cathédrale

Saint Jean de Lyon), qu'à l'étranger (Cathédrale du Luxembourg).

L'Atelier PAROT a aussi été contacté en urgence avec cinq autres ateliers français pour participer au sauvetage des vitraux de la Cathédrale Notre-Dame de Paris, suite à l'incendie, survenu en avril 2019. Une équipe de huit compagnons de



Cathédrale Notre Dame de Paris - Pierre-Alain PAROT

l'entreprise aiseréenne a été chargée d'ôter les vitraux de la nef et du chœur de la Cathédrale et les mettre à l'abri.

Une fois déposés, les vitraux ont été amenés à l'atelier afin d'établir un constat d'état précis, avant d'être remballés et renvoyés dans un lieu sécurisé.

L'entreprise s'attend maintenant à recevoir plus de **150 panneaux** à restaurer pour de longs mois de travail.

L'Atelier PAROT réalise les créations personnelles de Pierre-Alain PAROT (Église Abbatiale de Saint Avit Senieur en Dordogne pour toutes les baies) mais aussi celles de nombreux artistes peintres ou plasticiens pour des commandes publiques : cathédrales, églises, châteaux, commandes réalisées sous la responsabilité du Ministère de la culture, du DRAC, et du CRMH (Monuments Historiques).

Tel fut le cas pour la réalisation de la totalité des vitraux de l'Église Notre-Dame de TALANT, en tandem avec l'artiste peintre Gérard GAROUSTE. De l'atelier de Pierre-Alain PAROT sont aussi sortis les vitraux de l'église Saint-Joseph, de DIJON, dessinés par Vera PAGAVA. Une création précédente pour les vitraux de l'abbaye d'ACEY (Jura), à partir des cartons du peintre Jean RICARDON, a autrement sollicité la créativité technique du Maître-Verrier. Un four à presser les pare-brise de voiture a permis de restituer les exigences du peintre en matière de valeurs de lumière. Une collaboration avec Gérard COLLIN - THIEBAUT, a permis la création de vitraux à la Cathédrale de TOURS et à celle de CAHORS. Enfin, avec l'artiste Véronique ELLENA la création du vitrail du millénaire à la cathédrale de STRASBOURG.

### Un métier de passion

Pierre-Alain PAROT voue une grande admiration pour un père « excellent maître-verrier » qui lui enseigna les secrets de la découpe et surtout les multiples techniques du décor sur verre.

« Par exemple pour réaliser une grisaille, les produits utilisés n'ont pas changé depuis le XIII<sup>ème</sup> siècle ; mais les applications diffèrent selon les époques. »

**« Quand on prend un apprenti, c'est un engagement moral de tous les jours pour lui enseigner le meilleur. Il faut dix à douze ans de pratique pour connaître le métier. »**

Ces tours de mains uniques, cette passion, PAROT tente à son tour de les transmettre.

Pierre-Alain PAROT a ainsi su s'entourer de compagnons verriers qualifiés qui contribuent, par leur savoir-faire, à l'excellence de cette entreprise et à son rayonnement.

Atelier PAROT - Vitraux d'Art  
Le Château, AISEREY  
☎ 03.80.29.71.72  
✉ atparot@wanadoo.fr

## Des élèves du lycée Henry-Moisand à LONGCHAMP participent au concours du Meilleur Apprenti de France

Doté d'une histoire débutant en 1946, avec la création d'un Centre d'Apprentissage des métiers de la faïencerie par Henry et Robert MOISAND, c'est en octobre 1978 que le lycée Henry Moisand devint un **Lycée d'Enseignement Professionnel** (L.E.P.) autonome. Le nom d'« Henry Moisand » fut donné au lycée par arrêté préfectoral le 17 avril 1984.

De la seconde générale, technologique ou professionnelle, au Diplôme National des Métiers d'Art et du Design (DNMADE), en passant par le Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP) Décoration et Tournage sur céramique, ce lycée offre des formations professionnalisantes aux jeunes de Bourgogne - Franche-Comté. Le lycée Henry Moisand est ainsi labellisé depuis 2010 « **Lycée des métiers de la Céramique** » et « **Excellence des Métiers Arts** » et est membre du **Campus des Métiers et Qualification Maroquinerie et Métiers d'Arts**.

De part la spécialité de leur cursus, leur technicité et leur statut, les élèves peuvent participer au concours du « **Meilleur Apprenti de France** » (MAF). Créé en 1985 par Paul LABOURIER, le concours MAF est organisé par la Société nationale des Meilleurs Ouvriers de France (SnMOF), en partenariat avec les chambres consulaires, le Ministère du Travail et le Ministère de l'Éducation Nationale. Il se compose de trois niveaux : départemental, régional et national.

Un-e élève peut participer au concours national si il-elle atteint une note supérieure à 15 lors du jury régional. L'évaluation porte sur des critères techniques, la maîtrise des gestes, sur le respect du modèle imposé et des couleurs et sur le dossier technique. À l'occasion de sa 36<sup>ème</sup> édition, quatre élèves en terminale « CAP Décoration sur céramique » ont participé au concours avec la spécialité **Décoration sur porcelaine**. Elles furent accompagnées par Madame **Alexandra BICHE**, enseignante porteuse du projet

d'établissement concours MAF. Le concours a été ouvert en décembre 2020. Avant de présenter leur création sur céramique au jury, les quatre élèves ont d'abord commencé par dessiner à la main le décor qu'elles allaient peindre. Le thème de cette édition était : *Décor Floral style « Art Nouveau » dans les règles de l'art*.

Le jury départemental et régional s'est tenu le **26 mai 2021** au lycée en présence de **Philippe TATRE**, Meilleur Ouvrier de France en 2015 dans la classe Vitraux d'Art, option Maquettiste, cartonnier - Président régional Bourgogne-Franche-Comté du concours MAF, et de **Jean-Paul CHANSON**, **Guy MOROT** et **Cédric NIARQUIN**. Les quatre élèves participant au concours se sont illustrés en obtenant les places suivantes :

- **Fanny DUBOIS**, Médaille d'or départementale, Médaille d'or régionale ;
- **Charlotte BURGUET**, Médaille d'or départementale, Médaille d'argent régionale ;
- **Justine KARPOUZOPOULOS**, Médaille d'argent départementale, Médaille d'argent régionale ;
- **Agathe BURGEVIN**, Médaille d'argent départementale.



Justine, Fanny, Charlotte, Agathe (de gauche à droite)

Fanny DUBOIS poursuivra l'aventure MAF à la rentrée scolaire 2021-2022 car le **concours national à Paris** prendra place sur la fin de l'année 2021 ou au début de l'année 2022. Ces excellents résultats sont à la fois le fruit d'un encadrement rigoureux de la part de leur enseignante, de nombreuses heures de travail et de persévérance : éléments indispensables pour approcher l'excellence.

## Une association dans l'édition à CESSEY-SUR-TILLE

Créées en 1995, par Marie-Thérèse MUTIN, les « **Éditions Mutine** » est une association qui a pour ambition de publier des ouvrages d'auteurs connus ou inconnus qui bousculent le conformisme, le consensus ambiants, la pensée unique. Y ont été publiés une cinquantaine d'auteurs venus de toutes les régions de France. Le siège social est à CESSEY-SUR-TILLE dans le village natal de la fondatrice. Les assemblées générales et les rencontres littéraires sont organisées dans la salle polyvalente de CESSEY-SUR-TILLE. Depuis trois ans, les livres sont estampillés du logo « **Fait en région** » puisqu'ils sont imprimés à l'Imprimerie Coopérative Ouvrière de DIJON.

Grâce au système associatif et aux cotisations des fidèles adhérents, les Éditions Mutine ont pu continuer à publier pendant cette période de crise sanitaire.

Lycée Henry-Moisand  
9 Rue du Lycée, LONGCHAMP  
☎ 03.80.47.29.30

📧 lyceedelaceramique  
🌐 www.arts-design-ceramique.fr

Éditions Mutine  
☎ 03.80.31.25.07  
✉ editions.mutine@wanadoo.fr  
🌐 www.editions-mutine.over-blog.com



## PRIEUR : Deux siècles d'expertise dans l'équipement d'escrime

Créé en 1788 et originaire de Normandie, PRIEUR SPORTS s'est implantée en Bourgogne dans les années 1980, à MONTCEAU-LES-MINES.

S'implanter à MONTCEAU-LES-MINES relevait de deux motivations d'une part, se rapprocher d'un savoir-faire spécifique qui est le travail de l'acier, d'autre part, se développer dans un bassin jouissant de conditions économiques favorables comme l'était le bassin minier dans les années 80.

C'est en 2014 que Didier CONTREPOIS, passionné d'escrime depuis le plus jeune âge et actuellement en équipe de France vétérans, décida de reprendre l'entreprise PRIEUR SPORTS et de l'implanter à GENLIS.



À sa reprise, la santé économique de l'entreprise n'était pas au beau fixe bien que celle-ci fut partenaire technique des Jeux Olympiques de Sydney, Pékin, Athènes et Londres (en 2012). Monsieur CONTREPOIS pris alors l'initiative de réorganiser la structure. Cette réorganisation conduit à une importante externalisation de missions de production. L'entreprise PRIEUR SPORTS compte ainsi, en 2021, cinq personnes à GENLIS et une vingtaine de sous-traitants répartis exclusivement en Bourgogne-Franche-Comté. Grâce à sa fabrication interne et à ses sous-traitants locaux, PRIEUR SPORTS peut assurer que 85 % des produits présents sur son catalogue sont fabriqués en France.

## Un acteur incontournable sur le marché mondial

La fabrication française ravit son dirigeant mais aussi les pays étrangers. Forte d'une croissance annuelle avoisinant les 30 % avant 2020, l'entreprise s'illustre comme une spécialiste dans la fabrication de matériel d'escrime, dans l'équipement des salles d'escrime et des lieux de compétition. PRIEUR SPORTS est reconnu comme l'un des 5 équipementiers Premium en escrime au monde. L'entreprise équipe plus de 150 salles spécifiques ou polyvalentes, en France et à l'étranger.



Académie LEVAVASSEUR SHANGHAI

70 % du marché français de l'équipement sportif dédié à l'escrime sont détenus par des distributeurs commercialisant notamment des produits venant de Chine. Face à ces statistiques, les partenaires chinois de PRIEUR SPORTS sont surpris. **« Ils n'y croient pas »** nous confie Didier CONTREPOIS. **« Ils ne veulent pas de matériel chinois, ils préfèrent la renommée d'un produit fabriqué en France »**. Pour ces partenaires, il est inconcevable qu'un-e Français-e achète un produit fabriqué en Chine, alors que PRIEUR SPORTS propose une fabrication française de qualité Premium.

Quand en France, le nombre moyen de licenciés d'escrime stagne à 50 000 par an, en Chine, ce nombre est passé à 250 000 et l'objectif est d'atteindre prochainement le million. Bien que la population de nos deux pays soit différente, au regard de cet entrain, le dirigeant de PRIEUR SPORTS ne s'en cache pas, la volonté de l'entreprise est de poursuivre son développement à l'international.

Les rencontres sportives internationales permettent à PRIEUR SPORTS de se faire connaître et reconnaître dans le monde de l'escrime. Ce sont notamment des moments pendant lesquels l'entreprise rencontre et démarché des futurs distributeurs. **« Il n'y a pas de profil type »** nous dit Didier CONTREPOIS. En effet, l'important est de trouver un distributeur en phase avec les valeurs de l'entreprise et avec la clientèle Premium recherchant de la qualité.

## Un travail sans relâche malgré un sport à l'arrêt

Parler de valeurs signifie parler d'histoire, et plus stratégiquement d'enjeux marketing. La crise sanitaire a, comme pour beaucoup d'autres sports, mis l'escrime à l'arrêt. Cependant, PRIEUR SPORTS n'a pas cessé de travailler. Elle a souhaité mettre à profit ce temps pour redéfinir sa plateforme de marque. Quelle est son histoire ? Que veut-elle véhiculer ? Comment souhaite-t-elle se faire connaître ? Qu'apporte-t-elle de plus que ses concurrents mondiaux ?

Pour répondre à ces questions, l'équipe s'est mobilisée et a sollicité Madame LE MORVAN, Docteure en histoire de l'art à Paris, qui a permis de :

### « Rentrer dans une histoire dont nous sommes héritiers »

affirme passionnément Didier CONTREPOIS. PRIEUR SPORTS est riche de son histoire et s'impose surtout comme le plus vieil équipementier d'escrime au monde. Un atout considérable pour redéfinir leur plateforme de marque, réalisée avec l'aide de l'agence de communication JPM Partners.

Cette période, pauvre en sport mais riche en concrétisation de projets a également permis à PRIEUR SPORTS de concrétiser

## Une reprise du sport en douceur : quelles perspectives pour PRIEUR SPORTS ?

Les Jeux Olympiques sont souvent porteurs d'espoirs pour les équipementiers, fédérations et clubs car ils permettent, en temps normal, de redynamiser les sports. Parmi les athlètes ayant participé aux Jeux, 1 athlète canadien et 3 athlètes américains étaient équipés par PRIEUR SPORTS. D'autre part, les athlètes français ont brillé cette année, lors de l'édition des JO de Tokyo 2020, en obtenant 5 médailles olympiques dont 2 en or. Ces victoires ont permis une mise en lumière de l'escrime. Le milieu peut ainsi espérer une augmentation de 30 % du nombre de licenciés à cette rentrée 2021. Ces facteurs sont de bon augure pour PRIEUR SPORTS qui réalise en moyenne 60 % de son chiffre d'affaires sur la période de septembre à décembre.

l'un des siens : ouvrir une boutique-showroom à Paris. Cette ouverture, hors région Bourgogne-Franche-Comté, va permettre à PRIEUR SPORTS de rayonner à l'échelle nationale et internationale. Ce magasin, d'une centaine de mètres carrés, sera situé dans le 14<sup>ème</sup> arrondissement de la capitale et ouvrira ses portes le 1<sup>er</sup> septembre 2021, si tous les feux sont au vert. À l'intérieur, un mur entier sera dédié à l'histoire de PRIEUR SPORTS. Du premier brevet déposé en 1844 à l'équipement d'Alicia AYLIES pour le concours de Miss Univers en 2017 : l'authenticité de la maison sera représentée. Deux personnes auront à cœur de tenir ce magasin, épaulées par les associés de PRIEUR SPORTS ; des passionnés d'escrime, à l'image du dirigeant.



Alicia AYLIES  
Concours Miss Univers 2017

Au-delà de l'escrime sportive, l'escrime est pratiquée dans des situations particulières et s'adapte aux personnes en situation de handicap, aux personnes âgées ou aux femmes porteuses du cancer du sein. Il peut aussi être un exutoire et est souvent proposé aux victimes de violences. De la découverte d'un sport, à la rééducation physique, en passant par une prise de confiance en soi, chacun-e peut trouver une motivation pour rejoindre les bancs de l'escrime français.

Enfin, en tant qu' « inventeur de l'équipement d'escrime moderne », et dans l'attente de son ouverture à Paris, PRIEUR SPORTS vous propose de découvrir ses produits à GENLIS, du **lundi au vendredi, de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 18 h 00.**

**PRIEUR SPORTS**  
54 Avenue du Général de GAULLE, GENLIS  
☎ 03.80.72.72.24  
🌐 prieur.sports  
🌐 www.prieur-sports.com

## VOS ACTUALITÉS DE PROXIMITÉ

Vie publique, services, vie sociale, vie économique, personnalités, savoir-faire, une Collectivité résonne comme un lieu de vie riche et diversifié.

Ce lieu de vie se définit aussi par un ensemble d'actions, de décisions, de changements et d'événements.

Découvrez « En bref » : les actualités qui ont ponctué la période 2020 - 2021 de votre Collectivité.



## MOBIPLAINE : Votre service de Transport à la Demande

MOBIPLAINE est un service de Transport À la Demande (TAD) vous permettant de vous déplacer sur l'ensemble du territoire de la Plaine Dijonnaise. Ce service peut également vous conduire jusqu'à CRIMOLOIS et BRETENIERE pour rejoindre le réseau de bus dijonnais DIVIA.

Nouveau ! Depuis janvier 2021, le service MOBIPLAINE est disponible les samedis matin :

- Lundi au vendredi : 8 h 00 - 18 h 00 ;
- Samedi : 8 h 00 - 13 h 00.

Pour utiliser ce moyen de transport, pensez à réserver au moins 24 heures à l'avance au 0 805 380 300 (service gratuit).



- Ticket unitaire : 1 trajet : 1,50 €
- Abonnement : 20 trajets : 24,00 €



## illiwap, l'appli qui vous informe en temps réel



Illiwap est une application dédiée aux communes et intercommunalités pour la diffusion de messages et d'alertes à destination des administrés.

Adoptée par la Collectivité en avril 2021, l'application intercommunale diffuse des informations sur les services Enfance & Jeunesse, le Centre Social, le Point Relais Emploi, les entreprises et plus largement sur l'ensemble des informations liées au territoire de la Plaine Dijonnaise.

Accessible gratuitement et sans inscription,

elle vous permet de rester informé-e et d'accéder facilement aux coordonnées de la Collectivité. Vous pouvez également signaler des problèmes de la vie quotidienne.

En juin 2021, les fonctionnalités « Boîte à idées » et « Sondages » sont apparues. Elles vont permettre de créer un échange plus fluide entre la Collectivité et ses administrés.



## FACIL'iti, pour une meilleure accessibilité

En place depuis janvier 2021 sur le site internet de la Collectivité, l'outil FACIL'iti permet d'adapter l'affichage d'un site internet selon ses besoins.

Cette solution a été développée par une entreprise française, dont

l'objectif est de favoriser l'accessibilité web.

Chacun peut créer son profil selon ses besoins :

- **Troubles visuels** (malvoyance, daltonisme),
- **Troubles moteurs** (maladie de Parkinson, sclérose en plaques), cognitifs (dyslexie),
- **Troubles temporaires** (migraines

ophtalmiques, fatigue visuelle).

Pour utiliser FACIL'iti, il vous suffit de vous rendre sur le site internet de la Collectivité, d'accéder à l'onglet « Accessibilité web », puis de suivre les indications.

Une fois votre profil créé, chaque site internet équipé de l'outil FACIL'iti s'adapte à vos besoins !



## Permanence du Point Relais Emploi

Afin de proposer un **service de proximité** gratuit accessible à l'ensemble des habitants, La Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise a fait le choix d'ouvrir une **permanence du Point Relais Emploi à THOREY-EN-PLAINE**.

Depuis le 31 mai 2021, chaque lundi, vous avez la possibilité de prendre rendez-vous avec les conseillères du Point Relais Emploi, à THOREY-EN-PLAINE. Cette permanence fonctionne les **lundis de 13 h 30 à 16 h 30**.

Le Point Relais Emploi vous propose un **accueil et un suivi personnalisés**.



Inauguration de la permanence du Point Relais Emploi  
Lundi 31 mai 2021



Nouvel Hôtel Communautaire  
12 rue Ampère GENLIS

## Nouvel Hôtel Communautaire

Depuis le 17 mai 2021, les agent·e·s ont pris place au sein du nouvel Hôtel Communautaire et les premier·e·s administré·e·s ont été accueillis au **12 rue Ampère, à GENLIS**. Modernité, clarté et espace, ce nouveau lieu loge les services administratifs de la Collectivité et l'accueil accessible au public.

L'inauguration de ce nouvel espace de travail sera officialisée dès que la situation sanitaire le permettra.

## Nouvelle identité graphique

Début septembre 2021, la Junior Agence de communication Curious Lab du Master MASCI (Master en Stratégie de Communication Internationale) de l'université de Bourgogne a été contactée pour travailler conjointement avec la Collectivité sur une nouvelle identité graphique. Cette jeune agence de communication regroupe une cinquantaine d'étudiant·e·s chaque année et propose ses services en stratégie de communication, communication digitale, graphisme, études, relations presse et événementiel.

Dans le cadre de son partenariat avec la Collectivité, trois missions ont été confiées à la Junior Agence.

Ainsi sept étudiant·e·s ont travaillé, sur la période de novembre 2020 à mars 2021 :

- Réaliser une plateforme de marque pour la Collectivité ;
- Créer une nouvelle identité visuelle ;
- Établir une stratégie de communication.

Le 20 mai 2021, le Conseil Communautaire a alors voté le **nouveau logo de la Collectivité**, proposé en amont lors d'une Commission, par les étudiants de la Junior Agence.

Cette nouvelle identité a pour but de mettre en avant le **dynamisme** et la **modernité** dont fait preuve la Collectivité. Il se veut aussi **inclusif**, à l'instar des actions menées sur le territoire.



*Agir pour notre territoire et un avenir durable*

## EN BREF



## Plan Climat-Air-Énergie Territorial

Après une validation en Conseil Communautaire le 21 décembre 2018, le Plan Climat-Air-Énergie Territoriale (PCAET) de la Collectivité est entré dans une procédure d'approbation.

## Espace d'Activités Physiques Adaptées

Financé avec le concours du Groupement d'Intérêt Economique « **Ingénierie Maintien à domicile des Personnes Âgées** » (Gie IMPA) et la Conférence des Financeurs du Conseil Départemental de la Côte-d'Or, un **nouvel équipement sportif intercommunal** a été inauguré dans le parc du Pôle Familial du 12 rue de Franche-Comté, sur la commune de GENLIS.

Animé par le Centre Social de la Plaine Dijonnaise, cet espace nommé « **Espace d'activités physiques adaptées** » s'inscrit dans le cadre du projet « **Maintenir l'autonomie physique et intellectuelle des personnes âgées de la Plaine Dijonnaise** ».

Ce projet permet d'assurer des activités de prévention du vieillissement et de lutte contre l'isolement social des personnes retraitées de notre territoire. Il a été présenté le jeudi **10 juin 2021** à l'occasion de la journée « Santé Seniors » organisée par le Centre Social.



Agrès sur l'espace d'activités physiques adaptées

Le Plan Climat-Air-Énergie Territorial est un **projet territorial de développement durable**, dont le but est la lutte contre le changement climatique, le développement des énergies renouvelables, l'amélioration de la qualité de l'air et la maîtrise de la consommation d'énergie. Le PCAET est établi pour une durée de **6 ans**.

Il s'agit d'une démarche de planification réglementaire, à la fois stratégique et opérationnelle, prenant en compte l'ensemble de la **problématique climat-air-énergie** à savoir :

- La réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- La réduction des consommations d'énergies ;
- Le développement de la production

- d'énergies renouvelables ;
- L'adaptation au changement climatique ;
- L'amélioration de la qualité de l'air ;
- La mobilisation du territoire.

Les mesures énoncées dans le Plan mobilisent l'ensemble des secteurs d'activités. L'objectif est d'**agir localement** au niveau du territoire intercommunal.

Les habitants ont eu accès aux documents relatifs au PCAET de manière physique et au format digital.

## La Ferme aux Escaliers

L'**Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)** à AISEREY, appelé la **Ferme aux Escaliers**, est un bâtiment classé aux **Monuments Historiques**.

Réhabilité en Accueil de Loisirs, ce lieu est composé de plusieurs espaces d'activités pour les enfants âgés de **3 à 10 ans**, et d'un espace de restauration pouvant accueillir **250 rationnaires par jour**. Il est situé à côté de l'Espace Jeunes.

La remise des clés de la Ferme aux Escaliers a eu lieu le mardi 6 juillet 2021. L'accueil des enfants sera possible à compter de l'automne 2021.



Bâtiment de la Ferme aux Escaliers  
AISEREY

# QUIZZ

# Connaissez-vous la Plaine Dijonnaise ?

10 questions vous sont proposées pour tester vos connaissances sur le fonctionnement de votre Communauté de Communes : durée des mandats, nombre d'Elus, compétences majeures exercées sur le territoire, etc.

**1** Quand s'est tenue l'élection du nouveau Conseil Communautaire en 2020 ?

**2** Combien de temps dure un mandat d'Élu·e ?

**3** Combien d'Élu·e·s composent le nouveau Conseil Communautaire (titulaires et suppléant·e·s ?)

**4** Qu'est-ce que le BP ?

**5** Vrai ou faux : La Collectivité a en charge la compétence Tourisme.

**6** Quel est le nom de la Zone d'Activité Économique (ZAE) située à FAUVERNEY ?

**7** Quel nouveau service a été créé en juin 2020 au sein de la Collectivité ?

**8** Vrai ou faux : La Collectivité est compétente en matière d'accueil des Gens du voyage.

**9** Quel est le nom du syndicat ayant en charge la gestion des ordures ménagères sur le territoire ?

**10** Quelle est la nouvelle signature, adoptée par le Conseil Communautaire le 20 mai 2021 ?

## Réponses :

1. L'élection du nouveau Conseil Communautaire s'est tenue le 9 juillet 2020. Monsieur Patrice ESPINOSA a ainsi été élu Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.  
2. Un mandat pour une Collectivité territoriale dure 6 ans.  
3. Le Conseil Communautaire se compose pour ce mandat de 36 élu·e·s titulaires et de 15 suppléant·e·s.  
4. Le BP est le Budget Primitif voté en Conseil Communautaire chaque année. Celui-ci permet de donner les grandes lignes des budgets de l'année. Il peut aussi être modifié en cours d'année si cela est nécessaire, en votant par exemple des Demandes Modificatives (DM) lors des Conseils Communautaires, qui viendront compléter le budget initial.  
5. Vrai. La compétence Tourisme a été transférée des communes vers les Établissements Publics de Coopération Intercommunale

(EPCI) depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, avec la loi NOTRe. Cette compétence correspondant à la « promotion du tourisme, dont la zone d'activités économiques située à FAUVERNEY s'appelle la ZAE de la Bouloze. Elle s'étend sur environ 58 000 m<sup>2</sup> et se compose à ce jour de 24 entreprises, participant ainsi à l'attractivité économique du territoire. Un bassin d'irrigation, créé en septembre 2017 vient compléter cet espace. D'une surface de 6 hectares (soit 220 000 m<sup>2</sup> d'eau), les eaux pluviales ainsi recueillies servent à l'irrigation des terres et à l'alimentation d'un ruisseau.  
6. La zone d'activités économiques située à FAUVERNEY s'appelle Écologiques (STRE) a pour mission d'accompagner la Collectivité à transformer ses façons de faire et augmenter sa résilience face aux enjeux environnementaux, comme la crise climatique et la perte de la biodiversité. Le STRE cultive une approche axée sur la transition écologique équilibrée et sur la résilience en proposant des directives, politiques et règlements adaptés.

8. Vrai. En application de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 (loi NOTRe), La Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise est compétente, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 « en matière d'accueil des gens du voyage : aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil » et s'étend désormais également aux questions d'habitat des gens du voyage.  
9. Le Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères et des déchets assimilés (SMICTOM) a été créé par arrêté préfectoral le 1<sup>er</sup> janvier 2005. Il réalise, pour le compte de ses adhérent·e·s, la collecte et le traitement des ordures ménagères et des déchets assimilés.  
10. « Agir pour notre territoire et un avenir durable », voici la nouvelle signature qui accompagnait dorénavant le nouveau logo de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.



# ANNUAIRE DES COMMUNES

## **AISEREY**

Place de la Mairie  
21110 AISEREY

☎ 03 80 29 68 90

✉ [mairie.aiserey@wanadoo.fr](mailto:mairie.aiserey@wanadoo.fr)

## **BEIRE-LE-FORT**

21, rue de la Rivière  
21110 BEIRE-LE-FORT

☎ 03 80 31 38 39

✉ [mairie.beirelefort@orange.fr](mailto:mairie.beirelefort@orange.fr)

## **BESSEY-LES-CITEAUX**

2, rue d'Amont  
21110 BESSEY-LES-CITEAUX

☎ 03 80 29 73 06

✉ [secretariat@besseylesciteaux.com](mailto:secretariat@besseylesciteaux.com)

## **CESSEY-SUR-TILLE**

9, rue de la Louve  
21110 CESSEY-SUR-TILLE

☎ 03 80 47 28 66

✉ [mairie-cessey@wanadoo.fr](mailto:mairie-cessey@wanadoo.fr)

## **CHAMBEIRE**

17, Grande Rue  
21110 CHAMBEIRE

☎ 03 80 31 20 47

✉ [mairie.chambeire@wanadoo.fr](mailto:mairie.chambeire@wanadoo.fr)

## **COLLONGES-ET-PREMIÈRES**

1, rue de Beire-le-Fort  
21110 COLLONGES-ET-PREMIÈRES

☎ 03 80 31 28 14

✉ [collonges.mairie@wanadoo.fr](mailto:collonges.mairie@wanadoo.fr)

## **ÉCHIGEY**

5, rue Antoine Guillerme  
21110 ÉCHIGEY

☎ 03 80 29 75 93

✉ [mairie.echigey@wanadoo.fr](mailto:mairie.echigey@wanadoo.fr)

## **FAUVERNEY**

Place de la Mairie  
21110 FAUVERNEY

☎ 03 80 39 70 06

✉ [secretariat-mairie@fauverney.fr](mailto:secretariat-mairie@fauverney.fr)

## **GENLIS**

18, Avenue Général de Gaulle  
21110 GENLIS

☎ 03 80 47 98 98

✉ [info@mairie-genlis.fr](mailto:info@mairie-genlis.fr)

## **IZEURE**

2, rue de Bessey  
21110 IZEURE

☎ 03 80 29 73 80

✉ [mairie.izeure@wanadoo.fr](mailto:mairie.izeure@wanadoo.fr)

## **IZIER**

1, rue de la Mairie  
21110 IZIER

☎ 03 80 31 24 47

✉ [mairie.izier@orange.fr](mailto:mairie.izier@orange.fr)

## **LABERGEMENT-FOIGNEY**

8, rue de l'Église  
21110 LABERGEMENT-FOIGNEY

☎ 03 80 31 25 20

✉ [mairie.labergementfoigney@orange.fr](mailto:mairie.labergementfoigney@orange.fr)

## **LONGCHAMP**

2, rue Haute de l'Église  
21110 LONGCHAMP

☎ 03 80 31 28 04

✉ [longchamp21.mairie@wanadoo.fr](mailto:longchamp21.mairie@wanadoo.fr)

## **LONGEAULT-PLUVAULT**

5, route de la Première Armée à LONGEAULT  
21110 LONGEAULT-PLUVAULT

☎ 03 80 47 97 20

✉ [contact@mairie-longeaault-pluvault.fr](mailto:contact@mairie-longeaault-pluvault.fr)

## **LONGECOURT-EN-PLAINE**

Place de la Mairie  
21110 LONGECOURT-EN-PLAINE

☎ 03 80 79 10 10

✉ [longecourt.mairie@wanadoo.fr](mailto:longecourt.mairie@wanadoo.fr)

## **MARLIENS**

2, rue de l'Église  
21110 MARLIENS

☎ 03 80 47 28 61

✉ [mairie-de-marliens@wanadoo.fr](mailto:mairie-de-marliens@wanadoo.fr)

## **PLUVET**

2, Grande rue  
21110 PLUVET

☎ 03 80 39 42 23

✉ [mairie.pluvet@wanadoo.fr](mailto:mairie.pluvet@wanadoo.fr)

## **ROUVRES-EN-PLAINE**

1, Grande rue  
21110 ROUVRES-EN-PLAINE

☎ 03 80 39 81 24

✉ [secretariat@rouvresenplaine.fr](mailto:secretariat@rouvresenplaine.fr)

## **TART-LE-BAS**

2, Grande rue  
21110 TART-LE-BAS

☎ 03 80 31 35 84

✉ [mairie.tartlebas@wanadoo.fr](mailto:mairie.tartlebas@wanadoo.fr)

## **TART**

25, rue Principale  
21110 TART-LE-HAUT

☎ 03 80 31 26 18

✉ [contact@communedetart.fr](mailto:contact@communedetart.fr)

## **THOREY-EN-PLAINE**

42, route de Dijon  
21110 THOREY-EN-PLAINE

☎ 03 80 79 12 79

✉ [mairie@thoreyenplaine.fr](mailto:mairie@thoreyenplaine.fr)

## **VARANGES**

8, route de Genlis  
21110 VARANGES

☎ 03 80 47 97 10

✉ [mairiedevaranges@wanadoo.fr](mailto:mairiedevaranges@wanadoo.fr)

# LES CONTACTS

## DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA PLAINE DIJONNAISE

### CENTRE SOCIAL DE LA PLAINE DIJONNAISE

12, rue de Franche-Comté

21110 GENLIS

☎ 03 80 47 29 99

✉ [centresocial@plainedijonnaise.fr](mailto:centresocial@plainedijonnaise.fr)

### RELAIS PETITE ENFANCE

3, impasse Arago

21110 GENLIS

☎ 03 80 47 29 90

✉ [claire.bouhey@plainedijonnaise.fr](mailto:claire.bouhey@plainedijonnaise.fr)

✉ [nathalie.bataille@plainedijonnaise.fr](mailto:nathalie.bataille@plainedijonnaise.fr)

### ANTENNE RELAIS PETITE ENFANCE

18, rue du Bois

21110 THOREY-EN-PLAINE

☎ 03 80 47 29 90

✉ [julie.camus@plainedijonnaise.fr](mailto:julie.camus@plainedijonnaise.fr)

### MULTIACCUEIL PETITE ENFANCE - NORD

12, rue de Franche-Comté

21110 GENLIS

☎ 03 80 47 29 91

✉ [mapenord@plainedijonnaise.fr](mailto:mapenord@plainedijonnaise.fr)

### MULTIACCUEIL PETITE ENFANCE - SUD

26, route de Dijon

21110 THOREY-EN-PLAINE

☎ 09 70 21 07 63

✉ [mapesud@plainedijonnaise.fr](mailto:mapesud@plainedijonnaise.fr)

### POINT RELAIS EMPLOI

12, rue de Franche-Comté

21110 GENLIS

☎ 03 80 47 29 95

✉ [emploi@plainedijonnaise.fr](mailto:emploi@plainedijonnaise.fr)

### PERMANENCE POINT RELAIS EMPLOI

18, rue du Bois

21110 THOREY-EN-PLAINE

☎ 03 80 47 29 95

✉ [emploi@plainedijonnaise.fr](mailto:emploi@plainedijonnaise.fr)

### MOBIPLAINE

☎ 0 805 380 300

### COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA PLAINE DIJONNAISE

12 rue Ampère | BP 53

21110 GENLIS

Ouvert du lundi au vendredi, de 08 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 30

☎ 03 80 37 70 12

✉ [accueil@plainedijonnaise.fr](mailto:accueil@plainedijonnaise.fr)

